

À la mémoire de Gene Roddenberry, pour sa vision, sa passion. Sans lui, nous ne serions pas là.

Dédié à tous les acteurs et actrices qui sont apparus dans l'une ou l'autre des séries ou films de l'univers Star Trek, allant là où personne n'est allé auparavant.

Dédié à tous nos membres qui ont quitté cette terre.

PUBLISHER

ADM James Herring
Vice-Commander, STARFLEET

LEAD EDITOR

BGEN Jeremy Carsten, SFMC
Region 3 Coordinator, STARFLEET

TRAUDCTION FRANÇAISE: la Section traduction du USS VERSAILLES, NCC 75022.

Handbook Update History :

First Edition January 2000
Second Edition January 2001
Third Edition January 2003
Fourth Edition January 2004
Fifth Edition January 2005
Sixth Edition May 2007
Seventh Edition May 2008
Eighth Edition August 2009
Ninth Edition January 2010
Tenth Edition April 2010
Eleventh Edition January 2011
Twelfth Edition October 2012
Thirteenth Edition February 2014
Fourteenth Edition October 2014
Fifteenth Edition May 2015
Sixteenth Edition February 2020

STARFLEET, The International Star Trek Fan Association, Inc., est une société à but non lucratif enregistrée au niveau fédéral 501 (c) (7) et agréée dans l'État de Caroline du Nord, et est dédiée aux fans de Star Trek ainsi qu'aux poursuivre l'avenir envisagé par Gene Roddenberry tel que décrit dans la série télévisée et les films Star Trek.

STARFLEET fournit comme avantages d'adhésion de nombreux documents, tels que le registre des navires STARFLEET, le matériel de cours et les tests de l'Académie STARFLEET, les publications, formulaires, manuels de recrutement et autres documents du Département des services techniques, ainsi que de nombreuses listes de diffusion électroniques, pages Web et autres services électroniques. et matériel en ligne. Tous ces éléments sont fournis à des fins limitées. Les informations qui y sont contenues ne peuvent être utilisées par aucun membre à des fins commerciales privées. La fourniture de ces documents ou services ne constitue pas l'autorisation pour quiconque d'utiliser les informations qui y sont contenues ou sur ceux-ci à des fins non liées à STARFLEET. Aucun membre ou non-membre ne peut utiliser un document, une liste de diffusion, des services ou du matériel STARFLEET, y compris, mais sans s'y limiter, le registre des navires STARFLEET, le chapitre fourni par STARFLEET ou les listes de membres, les listes Web et / ou tout matériel de STARFLEET Academy, à des fins commerciales. Toute personne utilisant les services ou le (s) matériel (s) STARFLEET à des fins commerciales privées ou non liées à STARFLEET fera l'objet de poursuites judiciaires appropriées de la part du comité exécutif de STARFLEET, y compris, mais sans s'y limiter, la suspension ou la révocation de l'adhésion sans remboursement et poursuite pour droit d'auteur. violation et conversion d'informations exclusives.

Ce document est le manuel d'adhésion de STARFLEET, The International Star Trek Fan Association, Inc. Son contenu est protégé par copyright © 2000-2019, STARFLEET, et tous les droits sont réservés. Cette publication ne peut pas être stockée électroniquement (y compris, mais sans s'y limiter, FTP ou HTML) sans autorisation écrite préalable

Star Trek et les marques associées sont des marques déposées de CBS Studios Inc. Ni le droit d'auteur de STARFLEET sur ce matériel, ni aucune partie du matériel lui-même, ni l'utilisation par STARFLEET du nom Star Trek, ne visent en aucune façon à enfreindre les droits d'auteur ou les marques de commerce. en ce qui concerne l'une des séries télévisées Star Trek ou l'un des films ou toute autre utilisation sous licence des propriétés précédemment ou actuellement détenues par CBS Studios Inc. ou toute autre personne ou organisation. La permission est accordée aux chapitres de STARFLEET de reproduire et d'utiliser des sections de ce matériel pour l'usage de leurs membres.

TABLES DES MATIÈRES

SECTION 01 - INTRODUCTION

- Section 01:01 – MOT DE BIENVENUE DU COMMANDER, STARFLEET (CS)
- Section 01:02 - QU'EST-CE QUE STARFLEET?
- Section 01:03 – COMPOSITION DE STARFLEET?
- Section 01:04 – QUI DIRIGE STARFLEET?
- Section 01:05 - LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT DE STARFLEET
- Section 01:06 - LE BUREAU D'AIDE DE STARFLEET

SECTION 02 - ADHÉSION À STARFLEET

- Section 02:01 - ADHÉSIONS INDIVIDUELLES ET FAMILIALES
- Section 02:02 - ADHÉSIONS HONORAIRES ET À VIE
- Section 02:03 - OPTIONS D'ADHÉSION
- Section 02:04 - DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES
- Section 02:05 - GRADES DANS STARFLEET
- Section 02:06 - GRIEFS ET PROCÉDURES À SUIVRE
- Section 02:07 - HARCÈLEMENT ET INCONDUITE
- Section 02:08 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION
- Section 02:09 - LE PROGRAMME STARFLEET AWARDS
- Section 02:10 - COMMUNICATIONS
- Section 02:11 - BOURSES D'ÉTUDES STARFLEET
- Section 02:12 - INFORMATIONS PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

SECTION 03 - ORGANISATION STARFLEET

- Section 03:01 - OFFICIERS STARFLEET
- Section 03:02 – L'EXECUTIVE COMMITTEE
- Section 03:03 - ORDRE DE SUCCESSION
- Section 03:04 - L'ADMIRALTY BOARD
- Section 03:05 - OFFICIERS DE L'ADMIRALTY BOARD
- Section 03:06 - LE REGIONAL COORDONATOR
- Section 03:07 - CO DU CHAPITRE
- Section 03:08 – INSPECTOR GENERAL, STARFLEET
- Section 03:09 - JAG, STARFLEET
- Section 03:10 - LES REGIONS DE STARFLEET
- Section 03:11 - LES CHAPITRES DE STARFLEET
- Section 03:12 - ÉLECTIONS STARFLEET
- Section 03:13 - RETRAIT D'UN OFFICIER PRINCIPAL

SECTION 04 - VOTE ET ÉLECTIONS

- Section 04:01 - MANDAT ET CORPS ELECTORAL
- Section 04:02 - MODE DE SCRUTIN
- Section 04:03 - RESTRICTIONS
- Section 04:04 - COORDONNATEUR D'ÉLECTION
- Section 04:05 - SUPERVISION DU PROCESSUS ÉLECTORAL
- Section 04:06 - NOMINATION DES CANDIDATS
- Section 04:07 - PUBLICATIONS ÉLECTORALES
- Section 04:08 - CALENDRIER DES ÉLECTIONS
- Section 04:09 - CAS D'UN UNIQUE CANDIDAT ELIGIBLE
- Section 04:10 - RETRAIT DE CANDIDATURE
- Section 04:11 - PÉRIODE DE TRANSITION

SECTION 05 - DESIGNATION DES CHAPITRES ET CHAPITRES EN ENTRAÎNEMENT

- Section 05:01 - DESIGNATIONS FICTIONNELLES DES CHAPITRES
- Section 05:02 - PRÉSIDENT DE CHAPITRE
- Section 05:03 - ORGANISATION DE L'ÉQUIPAGE
- Section 05:04 - MEMBRES D'ÉQUIPAGE NON-STARFLEET
- Section 05:05 - FINANCES DU CHAPITRE
- Section 05:06 - LE PROGRAMME DE SHAKEDOWN STARFLEET
- Section 05:07 – LE PROGRAMME DE SHAKEDOWN ACCÉLÉRÉ
- Section 05:08 - LE PROGRAMME DES CHAPITRES STARFLEET
- Section 05:09 - VILLE D'ATTACHE

SECTION 06 - COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

- Section 06:01 - COTISATIONS D'ADHÉSION
- Section 06:02 - MEMBRES À VIE
- Section 06:03 - MEMBRES HONORAIRES
- Section 06:04 - FRAIS DE CHARTE DU CHAPITRE

SECTION 07 - RETRAIT D'UN OFFICIER D'UN POSTE

- Section 07:01 – REGIONAL COORDINATOR
- Section 07:02 - MEMBRE DU EC
- Section 07:03 - COMMANDER, STARFLEET
- Section 07:04 - COMMANDANTS ET OFFICIERS RÉGIONAUX
- Section 07:05 - L'INSPECTOR GENERAL, STARFLEET
- Section 07:06 - LE JAG, STARFLEET

SECTION 08 - AFFAIRES / NORMES FINANCIÈRES

Section 08:01 - EXERCICE FISCAL

Section 08:02 - SYSTÈME COMPTABLE

Section 08:03 - FONDS INVESTIS

Section 08:04 - FIDUCIAIRE LIÉ

Section 08:05 - ARGENT ET PROPRIÉTÉ

Section 08:06 - DÉBOURSÉS

Section 08:07 - EXAMENS FINANCIERS

Section 08:08 - LIQUIDATION FINANCIÈRE

Section 08:09 - CONFÉRENCE INTERNATIONALE STARFLEET

SECTION 09 - PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET APPELS

Section 09:01 - ACTION DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS POSSIBLES

Section 09:02 - LE PROCESSUS D'APPEL DE STARFLEET

Section 09:03 - DISCIPLINE DES OFFICIERS SENIOR DE STARFLEET

Section 09:04 - TOUS LES AUTRES APPELS

SECTION 10 - DÉPARTEMENTS AUXILIAIRES

Section 10:01 - STATUTS DES DÉPARTEMENTS AUXILIAIRES

Section 10:02 - DÉPARTEMENTS AUXILIAIRES PERMANENTS

Section 10:02:01 - STARFLEET MARINE CORPS

Section 10:02:02 - STARFLEET MILITARY ASSAULT COMMAND OPERATIONS

Section 10:02:03 - PETFLEET

SECTION 11 – STARFLEET ACADEMY

Section 11:01 – STARFLEET ACADEMY

SECTION 12 - AMENDEMENTS

Section 12:01 - PROCÉDURES DE MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS

Section 12:02 - PROCÉDURES DE MISE À JOUR DU MANUEL DU MEMBRE

SECTION 13 - ANNEXES

ANNEXE A - ABRÉVIATIONS COMMUNES

ANNEXE B - COMPOSITION RÉGIONALE DE STARFLEET

ANNEXE C - GRADE ET HIÉRARCHISE DE STARFLEET

Section 01- Introduction

Section 01 :01 – MOT DE BIENVENUE DU COMMANDER, STARFLEET (CS).

Vous venez de monter sur la plateforme encastrée de la salle de téléportation, et vous prenez place sur un des cercles translucides au sol. D'une main, vous saisissez les sangles de votre sac de sport échoué par Starfleet, contenant quelques-uns de vos effets personnels. De l'autre, vous redressez machinalement, votre uniforme, afin d'être présentable. Un dernier coup d'œil vous jetez à la salle de téléportation. Derrière la console, à environ trois mètres, le Chef du transport manipule habilement les commandes du panneau de contrôle. Subtilement, une sensation de picotement envahit votre corps, et vous dites 'Au revoir' à l'Académie de Starfleet, et dites 'Bonjour' à de nouvelles aventures.

Votre environnement change, et la sensation de picotement cesse presque, avant même que vous ne puissiez le remarquer réellement. Votre emplacement actuel ressemble beaucoup à la salle de téléportation que vous venez de quitter. En revanche, cette dernière vous semble d'avantage brillante, d'avantage éclatante. Il y a une différence majeure, tout de même : la personne derrière la console a une peau bleu poudre, des cheveux blancs jusqu'aux épaules et une paire d'antennes. Détournant le regard de sa console, elle vous sourit, et de sa douce voix rauque vous souhaite la bienvenue.

-Nous vous attendions.

Certes, nous ne pouvons vous offrir une expérience comparable à celle d'être sur un véritable vaisseau de la Fédération des Planètes Unies. Mais nous pouvons tout de même vous souhaiter la bienvenue à titre de membres de STARFLEET.

Nous ayant rejoint, il est évident que vous vous intéressez à l'univers de Star Trek. Vous nous avez peut-être rejoint afin de rencontrer des gens partageant vos intérêts, ou encore qui ne penseront pas que vous êtes un peu bizarre de nourrir un intérêt certain pour une simple émission de télévision. Par-dessus tout, vous avez fait quelque chose vous rendant unique : vous vous êtes engagé en tant que membre de STARFLEET. Vous avez peut-être déjà rencontré des membres de STARFLEET, et c'est ce qui vous a poussé à vous joindre à nous. Il est possible que vous nous avez choisi en raison de notre implication communautaire, ou des bourses d'études que nous offrons ou pour avoir du plaisir. Peu importe la raison, je suis heureux que vous soyez avec nous, et j'espère que votre séjour parmi nous sera une expérience enrichissante pour vous.

N'oubliez pas, votre opinion est importante. L'apport des membres est la clef d'une organisation prospère. Il n'en tient qu'à vous de vous impliquer. Nous comprenons que la plupart des gens ne peuvent pas participer à toutes nos activités. À vous de décider votre niveau d'implication. Ne vous sentez nullement coupable de votre présence ou non.

STARFLEET peut offrir à ses membres différentes façons de profiter de leur abonnement. Il en revient au membre lui-même d'explorer et de tirer le meilleur parti des opportunités se présentant à lui. Utilisez votre imagination. Nous sommes ouverts aux nouvelles idées. N'oubliez pas que notre objectif premier est d'avoir du plaisir. Alors, amusez-vous, et détendez-vous en compagnie de d'autres passionnés de Star Trek.

sans plus tarder, 'Rangez votre équipement, et à votre poste!'

FADM Steven Parmley

Commander, STARFLEET (CS)

Section 01:02- QU'EST-CE QUE STARFLEET?

STARFLEET : The International Star Trek Fan Association, Inc base sa structure organisationnelle sur Starfleet, telle que dépeint dans les films et séries télévisées Star Trek, dans l'univers Star Trek et le principe d'exploration de la Fédération des Planètes Unies. STARFLEET en tant qu'organisation est basée sur le concept que Starfleet est un service d'exploration, et de nombreux aspects de 'notre' STARFLEET est influencé par ce concept.

STARFLEET est constituée en société sans but lucratif, en vertu des lois de l'État de la Caroline du Nord, USA. Le US Internal Revenue Service a octroyé le statut 501 (c) (7).

Pour des fins juridiques et contractuelles, le nom de l'organisation est STARFLEET : the International Star Trek Fan Association, Inc. Les noms connus, utilisés par nos membres, pour identifier l'organisation sont 'STARFLEET', 'SFI', et 'STARFLEET International'. Lorsque possible, et afin de préserver le nom de l'entreprise et de s'assurer que les gens puissent faire la distinction entre le Starfleet fictif de Star Trek, les membres sont encouragés à utiliser les majuscules lorsqu'ils se réfèrent à STARFLEET International.

Section 01 :03- COMPOSITION DE STARFLEET

Les membres sont à la base de tout, dans STARFLEET. Les membres de STARFLEET résident aux quatre coins du globe, et proviennent de tous les horizons. Lorsque des membres décident de se regrouper et de former un groupe, ce groupe devient alors un chapitre de STARFLEET. Tout chapitre de STARFLEET se modèle sur les structures organisationnelles des vaisseaux et stations spatiales, telles que décrites dans les différentes itérations de Star Trek, et ont à leur tête des *commanding officers* (CO).

Au-delà des chapitres, STARFLEET est divisée en régions géographiques, supervisées par un *regional coordinator* (RC). Enfin, l'Executive Commitee (EC) coordonne tous les

services et institutions de STARFLEET, telles la production et distribution du *Manuel du membre*, etc.

Section 01 :04- QUI DIRIGE STARFLEET?

L'Article 5 de la constitution de STARFLEET définit l'organe directeur de STARFLEET comme suit : *le conseil d'administration au sein de STARFLEET se nomme Admiralty Board (AB), et est composé de tous les RC en service au sein de STARFLEET.*

L'Article 6 définit l'Executive Commitee comme étant le mandataire social de STARFLEET.

Afin d'assurer une gouvernance démocratique de STARFLEET, toutes les questions de politiques sont discutées et approuvées par l'AB. La procédure de mise en œuvre des politiques est déterminée par le EC. Cette répartition des responsabilités garantit que la volonté de la Flotte et de ses membres est entendue et respectée. Ceci sera exercé par les membres de l'AB, qui représentent les membres individuels de leur région respective, et par conséquent STARFLEET dans son ensemble.

Se référer à la Section 3 du présent manuel pour une discussion approfondie des fonctions et responsabilités de l'AB.

Section 01 :05-LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT DE STARFLEET.

L'expression 'chaîne de commandement' est une expression que vous verrez de temps à autre, à tous les niveaux, au sein de STARFLEET. Mais qu'est-ce que c'est? La chaîne de commandement est mise en place afin d'assurer une réponse rapide aux différentes interrogations que pourrait avoir tout membre de STARFLEET.

Voici la chaine de commandement :

- Admiralty board (AB)
- Commander, STARFLEET (CS)
- Vice-commander, STARFLEET (VCS)
- Executive commitee (EC)
- Regional coordonators (RCs)
- Commanding officers (CO) des différents chapitres.

Bien que tout problème puisse être directement signalé au CS, ce dernier ne peut s'occuper de tous les problèmes. Il n'aurait alors plus de temps pour la présidence de STARFLEET. Sans compter du temps d'attente. Un tel système ne serait pas juste, tant pour lui que pour les membres.

La plupart des questions et problèmes peuvent être gérés au niveau de chaque chapitre, par le CO. Si vous avez une question ou un problème, vous devez d'abord en faire part à votre CO. Si ce dernier ne peut résoudre le problème, il pourra alors soumettre le problème à l'échelon supérieur, soit le RC. Les CO qui ont des questions ou problèmes doivent eux-mêmes les porter à l'attention du RC. Si le RC fait partie du problème, ou n'est pas en mesure de le résoudre, vous pouvez vous adresser au membre de l'EC qui représente le mieux votre problème (voir plus bas). En dernier recours, vous pouvez porter plainte directement au bureau du CS.

Souvenez-vous des deux directives suivantes, afin de garantir une réponse rapide à votre requête :

-N'oubliez pas d'inclure une enveloppe pré-affranchie (SASE).

-Essayez d'envoyer votre requête à l'instance que vous jugez le plus adéquate pour répondre à votre requête.

Ce manuel explique toutes les fonctions et responsabilités des différents bureaux de l'EC. Un organigramme existe également. Si vous ne trouvez pas le bureau adéquat pour votre requête, vous pouvez demander de l'aide à votre CO, ou à votre RC.

Section 01 :06- BUREAU D'AIDE DE STARFLEET

Le bureau d'aide aux membres fut conçu pour accepter toute demande, suggestion ou plainte de la part d'un membre, pour un examen immédiat et une solution rapide. Le Bureau est géré par l'administrateur du Bureau, qui est membre du Bureau du CS. Chaque rapport reçu par le Bureau d'aide se verra attribuer un ticket de suivi et bénéficiera d'une attention directe et régulière, jusqu'à la prise d'une décision finale, en collaboration avec les membres de l'EC, et avec le soutien du Bureau du CS.

Section 02 – Adhésion STARFLEET

Section 02:01 - ADHÉSIONS INDIVIDUELLES ET FAMILIALES

Depuis le 1er juillet 2017, STARFLEET: The International Star Trek Fan Association, Inc., n'a qu'une seule option d'adhésion principale: électronique. Le certificat de membre et la carte de membre seront envoyés par courrier électronique. Les certificats d'adhésion sont disponibles sous forme de copies papier au moment de l'adhésion moyennant des frais supplémentaires de 2,00 \$ + expédition et manutention par certificat. Les frais d'expéditions et de manutention seront payés par le membre. Le Manuel du membre et les statuts seront disponibles sous forme de copies papier au moment de l'adhésion moyennant des frais supplémentaires de 5,00 \$ + frais d'expédition par l'ensemble. Les frais d'expéditions et de manutention seront payés par le membre.

Il n'y a plus de classes différentes d'adhésion - États-Unis, Canada, International - il n'y aura plus que la classe de «membre».

Les tarifs d'adhésion actuels sont les suivants:

Individuel = 5,00 \$
Famille (2) = 9,00 \$
Famille (3) = 12,00 \$
Famille (4) = 14,00 \$
Famille (5) = 16,00 \$
Famille (6) = 17,00 \$

Les abonnements familiaux sont conçus pour les personnes qui partagent une résidence ou qui ont une certaine forme de proximité géographique étroite. Les adhésions familiales donnent aux individus tous les droits et privilèges de l'adhésion individuelle, mais en raison de la présomption de proximité, un seul exemplaire du communiqué est délivré à ces membres. On suppose que les personnes couvertes par les adhésions familiales sont en fait des relations par le sang ou partageant un lien similaire. Bien que dans certains cas, on sache que des familles élargies de sept membres ou plus vivent ensemble dans un logement partagé, ces cas demeurent l'exception à la règle. Les adhésions familiales à STARFLEET seront limitées à six membres maximum par adhésion. Si une famille compte vraiment plus de six personnes vivant sous le même toit, nous les encourageons à acheter au moins deux abonnements familiaux à STARFLEET et à partager ainsi les ressources fournies plus généreusement.

Résidents de Cuba:

CU-1: membre individuel; aucun frais d'adhésion n'est évalué.

CU-2: Adhésion pour une famille de deux; aucun frais d'adhésion n'est évalué.

CU-3: Adhésion pour une famille de trois personnes; aucun frais d'adhésion n'est évalué.

CU-4: Adhésion pour une famille de quatre personnes; aucun frais d'adhésion n'est évalué.

CU-5: Adhésion pour une famille de cinq personnes; aucun frais d'adhésion n'est évalué.

CU-6: Adhésion pour une famille de six; aucun frais d'adhésion n'est évalué.

Remarque: les cotisations des citoyens cubains sont spécifiées séparément et gratuitement afin de se conformer à la loi Helms-Burton aux États-Unis, qui réglemente les embargos contre les pays étrangers, et aux exigences établies par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers au sein du Département du Trésor des États-Unis. Les citoyens cubains qui souhaitent devenir membres de STARFLEET sont automatiquement tenus d'être ajoutés en tant que membres non votants dans STARFLEET et sont limités comme indiqué dans la section 02:04 de ce manuel. En outre, les documents d'adhésion pour les membres cubains doivent uniquement être obtenus par voie électronique via le site web de STARFLEET.

Section 02:02 - MEMBRES HONORAIRES ET À VIE

Le EC de STARFLEET peut attribuer des adhésions honoraires et / ou à vie après consultation et approbation du AB, conformément à la section 06 du Manuel du membre et à la résolution 99-02 du AB. Les directives pour l'attribution de ces adhésions sont disponibles auprès de votre coordonnateur régional.

Section 02:03 - OPTIONS D'ADHÉSION

L'article 3, section 3.2 des statuts de STARFLEET définit deux catégories de membres de STARFLEET: les membres votants et non votants.

Membres votants :

Les membres votants de STARFLEET sont les personnes qui choisissent de participer à l'atmosphère futuriste fournie par les chapitres de STARFLEET, ainsi qu'à l'atmosphère créée par l'infrastructure unique de l'organisation. Les membres votants ont le droit de s'inscrire à la section STARFLEET de leur choix et de détenir un rang fictif au sein de l'organisation. Les membres votants peuvent également choisir de s'impliquer dans des opérations et des activités ou occuper un poste de responsabilités aux niveaux du chapitre, régional et international. Les membres votants doivent avoir une adresse e-mail unique et fonctionnelle enregistrée, compatible avec les technologies SFI; et doit être âgé d'au moins 18 ans.

Une carte de membre est jointe à votre dossier d'adhésion. Cette carte constitue une preuve de votre adhésion à STARFLEET, ainsi que des informations importantes sur vous, y compris votre nom et votre numéro de code d'habilitation de sécurité STARFLEET (SCC) et la date d'expiration de votre adhésion. Vous pouvez choisir de rejoindre n'importe quel chapitre de STARFLEET, proche ou lointain, et de participer de la manière qui vous convient, ainsi que le commandant du chapitre choisi. Veuillez noter que certains chapitres facturent des cotisations supplémentaires par rapport à celles perçues par STARFLEET. Si vous n'avez pas demandé d'affectation à une section lorsque vous avez rempli votre demande, vous pouvez demander une affectation à la section de votre choix en contactant le chef des services aux membres et le commandant de la section.

La politique de STARFLEET est que vous ne pouvez officiellement appartenir qu'à la liste d'un seul chapitre à la fois, afin de permettre au quartier général de STARFLEET de suivre efficacement les membres et les forces de l'équipage du chapitre. Ce chapitre est appelé votre chapitre principal. Cependant, les membres sont libres de participer aux activités des chapitres autres que ceux auxquels ils sont principalement affectés. Si jamais vous souhaitez transférer votre adhésion au chapitre principal d'un chapitre à un autre, il vous suffit d'informer à la fois le commandant concerné et le chef des services aux membres afin d'effectuer les mises à jour nécessaires dans la base de données STARFLEET et les listes d'équipages.

Adhésion sans droit de vote :

Les membres sans droit de vote ne sont pas en mesure d'occuper un poste au sein d'une section, d'une région ou au niveau international, et n'ont aucun droit de vote au sein de STARFLEET. Un membre sans droit de vote peut toujours détenir un rang fictif au sein de l'organisation. Les membres non-votants recevront tous les documents d'adhésion, ainsi que le communiqué, tant que la distribution de ces documents ne viole pas la Loi. Un membre sans droit de vote peut changer sa catégorie de membre en un membre avec droit de vote tant qu'il se conforme aux exigences d'être un membre avec droit de vote et si cela est permis par la loi.

Section 02:04 - DROITS ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES

En tant que membre, vous bénéficiez de certains droits d'adhésion, sous réserve de l'accomplissement de vos responsabilités d'adhésion. Sauf interdiction contraire par la Loi, non requise par la Loi ou indisponible dans le cadre d'une catégorie de membres, ces droits sont susceptibles d'être modifiés par un vote du AB et comprennent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Pour voter à l'élection triennale STARFLEET.
- Pour voter à toutes les élections spéciales STARFLEET.
- Pour voter sur tout document corporatif STARFLEET.

- Pour recevoir un pack d'adhésion, tel que défini dans 02:03 ci-dessus, et tout son contenu pour chaque contact principal de votre adhésion (nouveaux membres et membres renouvelants).
- Recevoir quatre numéros du Communiqué par an, pour chaque membre.
- Préciser le type d'adhésion souhaité (simple ou familial) et la possibilité de passer d'un type d'adhésion à un autre pour n'importe quelle raison.
- Accès à une procédure régulière et pour toutes les parties à une question d'être entendues avant que des sanctions ne soient prononcées.
- Faire appel de toutes les sanctions imposées conformément à 02:13 ci-dessous.
- Possibilité d'avoir accès à des avis et informations sur et la capacité de postuler pour tout poste vacant dans STARFLEET ou dans votre région.
- Pour exprimer votre opinion à n'importe quel niveau de STARFLEET.
- Participer à la STARFLEET Academy.
- Transférer d'un chapitre de STARFLEET à un autre, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, tant que l'autre chapitre l'accepte.
- Participer à tous les événements régionaux et internationaux, tels que les sommets et les conférences internationales.
- À considérer pour la participation à tout programme STARFLEET, à condition que les qualifications, le cas échéant, soient remplies.

Responsabilités du membre :

Pour vérifier les droits d'adhésion, un membre a certaines responsabilités qui doivent être remplies. Chaque membre a la responsabilité d'adhérer à un ensemble de normes de comportement et de conduite qui comprennent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Se comporter d'une manière qui fait honneur à STARFLEET, à leur région, à leur section et à eux-mêmes;
- Être résolu dans l'accomplissement de son devoir et se conformer aux statuts constitutifs de STARFLEET, aux statuts, au Manuel du membres, à divers autres manuels, aux règles de la liste de diffusion électronique, aux règles des sommets / conférences, aux règles de réunion, etc.
- Pour lutter pour l'impartialité et l'équité dans le jugement et se disqualifier des décisions où leur jugement peut être compromis;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres membres en tout temps;
- Rechercher les deux côtés d'un différend et agir sur des faits, et non sur des insinuations;
- Pour renouveler leur adhésion en temps opportun avant son expiration.

Le non-respect des responsabilités du membre, comme indiqué ci-dessus, pourrait entraîner des mesures disciplinaires conformément aux directives énoncées à la section 9 de ce manuel.

En plus des responsabilités des membres énumérées ci-dessus, vous trouverez ci-dessous une liste supplémentaire d'objectifs qu'un membre devrait viser - ce ne sont que des lignes directrices et ne sont pas exécutoires en tant que responsabilités de membre ou code de conduite :

- Faire l'éloge en public et critiquer en privé ;
- Ne jamais assumer, mais toujours vérifier;
- Être le premier à féliciter et le dernier à critiquer;
- Ne pas provoquer volontairement des confrontations négatives ou improductives.

Section 02:05 - GRADES DANS STARFLEET

L'un des moyens par lesquels STARFLEET reconnaît les efforts et le travail au nom de l'organisation consiste à attribuer des grades fictifs. La promotion implique la participation et la contribution à STARFLEET. Ce que vous mettez dans votre adhésion est ce que vous en retirerez. Si vous participez au sein de STARFLEET, à tout niveau et à quelque titre que ce soit, vous serez promu en temps voulu. C'est aussi simple que ça. L'annexe C répertorie le classement et la structure des rangs actuels de STARFLEET. Étant donné que STARFLEET a plusieurs branches de service, le Manuel du membre fait référence aux rangs par leur équivalent de grade (E-x / O-x).

Lors du paiement de votre cotisation initiale à STARFLEET et de votre adhésion à une section, votre commandant vous attribuera un rang de départ. Pour les chapitres qui utilisent les rangs enrôlés, il s'agit généralement de la note E-1. Pour les chapitres qui n'utilisent pas les rangs enrôlés, il s'agit généralement du grade O-1. Encore une fois, le classement initial est à la discrétion du chapitre.

Le commandant de votre chapitre a le pouvoir de promouvoir jusqu'au grade O-5 (commandant / lieutenant-colonel) et est responsable de la création et de l'administration de la politique de promotion du chapitre pour tous les grades jusqu'à O-5. Veuillez contacter le commandant de votre chapitre concernant les directives de la politique de promotion de votre chapitre.

Si vous avez choisi de participer à STARFLEET en tant que membre non affecté dans votre région, des promotions jusqu'au grade O-5 (commandant / lieutenant-colonel) peuvent être accordées par votre coordinateur régional. Veuillez contacter votre coordinateur régional concernant les directives de la politique de promotion de votre région.

Le grade O-6 (capitaine / colonel) peut être attribué de trois manières:

- En devenant le commandant d'un chapitre de STARFLEET.
- Par autorité du coordinateur régional de votre région.
- Par autorisation du EC.

Le EC, qui sert de comité de promotion pour STARFLEET, attribue tous les grades de O-7 et plus, qui sont connus sous le nom de *flag ranks*. Le EC est également le seul organe qui peut rétrograder un officier de grade O-6 ou supérieur. Tout membre peut recommander un autre membre du grade O-6 ou supérieur pour une promotion de flag ranks. Les formulaires de nomination et d'exigence de flag ranks sont disponibles dans la section des documents du site web de STARFLEET.

Quelques mots sont nécessaires à propos des promotions : vous n'avez pas besoin d'occuper un poste élevé dans STARFLEET pour être promu au grade de capitaine ou autre flag ranks. Il n'y a pas beaucoup de postes à pourvoir et il y a des membres assidus et dévoués à tous les niveaux au sein de STARFLEET qui méritent d'être promus. Ce n'est pas parce que vous travaillez dur uniquement au niveau du chapitre que vous n'avez aucune chance d'être promu au grade O-6 ou au-delà.

Deuxièmement, ces rangs sont fictifs et ne signifient pas qu'un membre est supérieur à un autre et ne doit JAMAIS être utilisé pour rabaisser ou rabaisser un membre. Des choses telles que le bizutage, l'obtention de rangs et l'attente de privilèges exclusifs peuvent vous causer des ennuis rapidement dans STARFLEET, que vous soyez un amiral ou un membre d'équipage. Les grades sont pour le plaisir uniquement et ne sont utilisés que pour améliorer la sensation Star Trek de l'organisation.

Troisièmement, les grades sont destinés à être attribués pour le service et la responsabilité au sein de STARFLEET, et non pour des faveurs politiques ou personnelles. Enfin, l'autorité est parfois confondue avec le rang. Ce sont deux idées différentes. Le rang est fictif, l'autorité est réelle. L'autorité du EC, des RC et des CO leur est donnée afin de leur permettre d'exercer leurs tâches administratives et de gestion au sein de STARFLEET. Ils doivent être capables d'élaborer des politiques et des directives pour que STARFLEET fonctionne. Cette autorité doit demeurer le plus plaisant possible. Le mot d'ordre à la fois pour le rang et l'autorité est SERVICE.

Section 02:06 - GRIEFS ET PROCÉDURES À SUIVRE

Niveau local / chapitre

Alors que l'objectif principal de STARFLEET a toujours été de défendre et d'épouser la philosophie de Star Trek : la tolérance, la fraternité, la coopération mutuelle et la justice compatissante. Parfois, ces philosophies peuvent être perdues lorsque les relations interpersonnelles et inter-chapitres échouent. Le EC souhaite que les membres permettent que les griefs soient résolus aux échelons inférieurs de la chaîne de commandement. Toutefois, si les membres ont le sentiment qu'ils ne s'attendaient pas à être autonomes, le rôle de STARFLEET étant principalement de conseiller les sections individuelles et d'intermédiaire pour les nouveaux membres. La plupart des griefs peuvent être traités au

niveau local par l'un des nombreux officiers que STARFLEET a nommés pour représenter la flotte dans de telles affaires : à savoir, les CO et les RC. Les difficultés intra-chapitre ou individuelles sont généralement mieux gérées par le CO de ce chapitre ou son délégué (c'est-à-dire le chapitre XO). Les affaires impliquant le cmdt peuvent être entendues par un autre cmdt impartial ou le RC de ce chapitre (ou leur représentant, c'est-à-dire un VRC). Les difficultés inter-chapitres (impliquant souvent des conflits de recrutement de membres) sont généralement traitées au niveau régional.

Les procédures de cour martiale de type militaire sont fortement déconseillées, car elles sont conflictuelles et contre-productives et aggravent souvent les choses. Au lieu de cela, la justice doit être juste et compatissante, et non punitive et dégradante. L'accent doit être mis sur la résolution de problèmes et non sur la punition. Demandez à la personne comment elle pense que le problème peut être résolu - elle pourrait vous surprendre. Il y a cependant trois mesures disciplinaires qu'un chapitre ou un RC ne peut pas prendre. Premièrement, ils ne peuvent pas expulser un membre de STARFLEET; seul le AB peut entreprendre une telle action. Deuxièmement, ils ne peuvent pas rétrograder un flag officer - seul le EC a le pouvoir de rétrograder un officier de grade O-6 ou supérieur. Et troisièmement, personne ne peut imposer de punition qui enfreint le droit civil. Le AB expulsera de STARFLEET toute personne ou groupe responsable de transgresser cette règle.

La punition la plus élevée qu'un chapitre puisse exiger d'un individu est l'expulsion, mais elle ne doit être utilisée qu'en dernier recours et uniquement sur les personnes qui le méritent vraiment. La décision d'expulser un membre d'équipage doit être communiquée par lettre écrite et doit être transmise au chef des opérations, STARFLEET. Le membre expulsé sera alors retiré de la liste de ce chapitre et se verra offrir l'adhésion à un autre chapitre, si possible. STARFLEET n'annulera pas cette action s'il a été démontré que l'expulsion a été effectuée équitablement et que toutes les autres options ont été pleinement envisagées ou poursuivies avant l'expulsion.

STARFLEET, cependant, n'est pas si naïf pour croire que les gens ne sont pas parfois traités injustement, par conséquent, tous les membres de STARFLEET se voient rappeler leur droit à une procédure régulière, qui garantit le droit à une enquête complète sur toute allégation; la possibilité pour les deux parties d'une question d'être pleinement entendues avant qu'un jugement ne soit rendu; le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie; et le droit de faire appel de toute décision devant le AB, dont la décision est considérée comme définitive. Les membres peuvent faire appel de toute décision qui, selon eux, viole leurs droits tels que définis par les règlements de STARFLEET. Les membres doivent se rappeler que ces droits s'accompagnent également de la responsabilité d'un comportement approprié tel que défini dans la section 02:05, sous les responsabilités des membres. Une dernière remarque : les officiers supérieurs de STARFLEET (RC et plus) ne sont pas un substitut aux autorités locales, étatiques et fédérales de la loi et de l'ordre. Si un crime a été commis, appelez la police.

Niveau régional / international

Les membres du conseil d'administration ou du EC de STARFLEET sont considérés comme les dirigeants de cette organisation et, à ce titre, sont tenus de respecter des normes élevées en termes de conduite et de comportement. Article 5, section 5.16; et l'article 6, section 6.4 des statuts actuels décrit les processus par lesquels un membre de l'un de ces deux organes peut être démis de ses fonctions pour ne pas avoir rempli ses obligations.

Section 02:07 - HARCÈLEMENT ET INCONDUITE

C'est la politique de STARFLEET que le harcèlement ou l'inconduite, défini comme le comportement d'un membre perpétré sur un autre membre qui serait interprété comme illégal en vertu du droit local, du comté, de l'État, de la province, du fédéral ou du monde, ne sera toléré à aucun moment. Cela inclut, mais sans s'y limiter, le harcèlement sexuel ou le harcèlement fondé sur l'appartenance ethnique, la religion, les antécédents sociaux ou économiques d'un membre ou toute autre catégorie légalement définie. Tout membre de STARFLEET, quel que soit son grade ou sa position, jugé en violation de cette section sera soumis à une mesure disciplinaire immédiate et à une expulsion possible.

Section 02:08 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Les dates de renouvellement de l'adhésion sont clairement indiquées sur les cartes de membre. Vous pouvez également demander ces informations directement au chef des services aux membres. N'oubliez pas que le traitement de l'adhésion peut prendre jusqu'à huit semaines, alors assurez-vous de le renouveler tôt!

Si vous êtes un CO, un XO, un RC ou un membre du personnel du siège de STARFLEET, il est très important pour vous de renouveler à temps. Vous DEVEZ renouveler dans les trente jours (30) de la date d'expiration de votre adhésion pour être considéré comme un membre actif. Si vous rencontrez des difficultés pour respecter cette date, contactez le chef des services aux membres pour obtenir de l'aide. Si vous devenez membre «périmé», vous risquez de voir votre commission suspendue. Si cela se produit, lors du renouvellement de votre adhésion, vous devez demander au EC de réintégrer votre ancien grade.

Tout membre de STARFLEET peut annuler son adhésion à tout moment par une demande écrite et signée adressée au chef des services aux membres, STARFLEET, ou par tout autre moyen jugé acceptable par le EC. Les demandes d'annulation sont sujettes à vérification par téléphone. Toutes les cotisations des membres dans de tels cas ne sont pas remboursables. Le EC de STARFLEET décidera au cas par cas de la réintégration d'une adhésion précédemment annulée.

Par un vote à la majorité simple du AB, tout membre peut voir son adhésion annulée. Avant qu'un tel vote puisse avoir lieu, cependant, le AB doit présenter au membre une liste de tous les griefs par courrier certifié. Le membre dispose alors de trente jours pour répondre, également par courrier certifié. Le membre a également le droit de demander une prolongation de trente jours supplémentaires pour préparer sa réponse. Si l'AB vote alors pour expulser le membre, ce membre a droit à un remboursement au prorata de sa cotisation.

Section 02:09 - LE PROGRAMME STARFLEET AWARD

Tout comme les promotions, le programme de récompenses STARFLEET est une autre façon de reconnaître un travail bien fait par un membre. Ces prix peuvent être des certificats de réussite, des distinctions, des rubans ou des plaques. Chaque chapitre et région est encouragé à mettre en place un certain type de programme de reconnaissance pour ses membres. Au niveau international, des prix sont décernés aux membres et aux sections pour le service à l'organisation, le leadership, les actes héroïques, le service communautaire et les projets exceptionnels.

Section 02:10 – COMMUNICATIONS

STARFLEET croit que la communication est à la base même du dynamisme d'une organisation telle que STARFLEET. STARFLEET souhaite que vous sachiez ce qui se passe et que vous participiez à nos nombreuses discussions. Les membres sont encouragés à poser des questions et à partager leurs opinions avec les autres membres et les officiers de STARFLEET. Dans STARFLEET, la communication est n'est nullement à sens unique.

The STARFLEET Communiqué

Le Communiqué est le bulletin d'information trimestriel officiel de STARFLEET, couvrant les événements et activités organisationnels, les nouvelles et mises à jour des chapitre, les rapports opérationnels et les changements de politique, les nouvelles et les critiques de Star Trek, et d'autres articles d'intérêt pour les membres de STARFLEET. Une copie est disponible, dans la base de données en ligne, que le membre peut télécharger. Les membres sont encouragés à soumettre des articles, des illustrations, des photographies, etc. pour les publications. Veuillez contacter l'éditeur CQ pour plus d'informations concernant les soumissions.

Publications supplémentaires du chapitre

Il est fortement recommandé à tous les CO de chapitre de publier un bulletin d'information (électronique, imprimé ou les deux) dans leur section locale sur une base régulière (généralement bimensuelle). Étant donné que le Communiqué se concentre principalement sur les événements et les activités à l'échelle de la flotte, un bulletin d'information du chapitre peut être efficace pour fournir aux membres de la section des informations plus détaillées sur les activités, projets et opérations locaux, ainsi que des informations sur la région et la flotte. Problème. Les abonnements aux newsletters des chapitres ne sont pas inclus dans le barème des cotisations STARFLEET, les chapitres sont donc responsables d'établir leur propre taux d'abonnement et leurs politiques. Il est de la responsabilité et du devoir du CO de s'assurer que les membres sont tenus au courant des informations de STARFLEET.

Options de communication électronique

Au cours des dernières années, les moyens de communication électroniques ont joué un rôle accru dans la communication entre les membres, les sections, les régions et les départements de STARFLEET. L'utilisation d'Internet a certainement contribué à la communication. STARFLEET maintient de nombreuses fonctions électroniques officielles, y compris un site sur le World Wide Web, ainsi que des supports officiellement sanctionnés tels que le serveur de liste de diffusion électronique (la liste de diffusion STARFLEET) et plusieurs pages / groupes Facebook.

Les différents départements et chapitres hébergent également leurs propres passerelles et installations électroniques. Les détails de tout cela peuvent être trouvés sur le serveur web STARFLEET (www.sfi.org). Cependant, tous les membres de STARFLEET n'ont pas accès à ces moyens de communications électroniques. Par conséquent, alors que STARFLEET les utilisera là où cela est avantageux, c'est la politique de STARFLEET de continuer à utiliser des options et des méthodes traditionnelles et non électroniques pour diffuser l'information aux membres.

Section 02:11 – BOURSES D'ÉTUDES STARFLEET

Tout membre de STARFLEET qui est membre en règle depuis au moins une année civile (au moment de la candidature) est éligible pour postuler à une bourse STARFLEET. Les membres peuvent fréquenter des collèges communautaires, des lycées, la plupart des écoles techniques, des collèges et universités juniors ou des écoles supérieures. Pour plus d'informations, ou pour demander une application imprimée, contactez le directeur des bourses SFA à bourses@sfi.org. Les périodes de candidature vont du 1er janvier à la date limite du 15 juin. Les demandes de bourses sont examinées par un comité et les gagnants

des bourses sont annoncés lors de la conférence internationale STARFLEET, ou à une date raisonnable avant le début de la saison scolaire d'automne. Pour plus d'informations, une liste de bourses ou une demande de bourse, veuillez contacter le directeur des bourses STARFLEET.

Section 02:12 - INFORMATIONS PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

Résumé de la politique

C'est la politique de STARFLEET: The International Star Trek Fan Association, Inc. (ci-après dénommée «STARFLEET»), que les informations reçues des membres (ci-après dénommées «informations sur les membres») soient uniquement destinées au service d'adhésion des membres de l'organisation. À aucun moment, aucune information de membre ne sera fournie à une personne ou entité non autorisée à posséder et à utiliser ces informations.

Politique de diffusion des informations

En aucun cas, les informations sur les membres ne doivent être données ou vendues à toute personne ou entité en dehors de STARFLEET sans l'approbation du AB. Cette approbation doit être faite par écrit, indiquant le nom de la personne ou de l'entité qui reçoit l'autorisation, la date à laquelle l'approbation a été accordée et, si l'autorisation est pour une durée limitée, la date de début et de fin. La seule exception à cette politique est dans le cas où des informations sont fournies par un membre du EC, ou un autre agent autorisé de la société, dans l'exercice de leurs fonctions, conformément au présent document ou aux Statuts, ou tout en assurant les opérations quotidiennes de l'organisation sont effectuées.

Politique d'utilisation des informations

Certains membres de STARFLEET se voient accorder des droits d'accès élevés aux informations des membres afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles. Il est expressément interdit à ces membres d'utiliser, de conserver pour un usage personnel ou de fournir à toute autre partie ou entité des informations sur les membres à des fins autres que leur travail spécifique l'exige. Tout membre disposant de droits d'accès élevés aux informations sur les membres qui se sont avérés avoir mal utilisé les informations des membres peuvent être soumis à des mesures disciplinaires jugées nécessaires et appropriées conformément au manuel d'adhésion de STARFLEET. La question peut également être renvoyée aux autorités civiles ou pénales compétentes.

Des informations sur les chapitres de STARFLEET, y compris les coordonnées des CO, sont disponibles sur le site web public de STARFLEET dans le but de contacter les chapitres pour obtenir des informations sur le chapitre, ou pour fournir des informations au CO et / ou au chapitre. Ces informations peuvent être utilisées par les membres à des fins qui incluent, mais sans s'y limiter, la fourniture d'informations sur les services de

STARFLEET, des informations sur la campagne électorale et d'autres informations jugées appropriées par STARFLEET.

Politique de sécurité des informations

En cas de violation externe des informations, STARFLEET, si cela est jugé nécessaire et approprié, contactera nos fournisseurs tiers pour déterminer la nature et la gravité de la violation et pourra choisir de contacter les autorités compétentes pour résoudre l'incident. Un rapport complet de l'incident sera fourni au AB. Les membres peuvent être contactés pour les informer de la question jugée nécessaire et appropriée par le président de STARFLEET ou son représentant. En cas de violation interne des informations, STARFLEET mènera, si nécessaire et approprié, une enquête interne sur la question, afin de déterminer la meilleure marche à suivre pour résoudre l'incident. Un rapport complet de l'incident sera fourni au AB. Le président de STARFLEET contactera le chef des opérations informatiques pour suspendre temporairement les droits d'accès aux enregistrements électroniques et / ou exiger que les enregistrements physiques soient retournés au président en attendant le résultat des actions, le cas échéant, du conseil de l'amirauté et / ou du comité exécutif. Les membres peuvent être contactés pour les informer de la question jugée nécessaire et appropriée par le président de STARFLEET ou son représentant.

Conservation des informations

Toutes les informations personnelles des membres seront conservées pendant une période maximale de cinq (5) ans après qu'un membre ait permis à son adhésion d'expirer. Toutes les informations personnelles des membres, qu'elles soient actives ou expirées / archivées, sont couvertes par cette politique et protégées contre toute utilisation non autorisée.

Section 03 – Organisation STARFLEET

Section 03:01 – LES OFFICIERS STARFLEET

Les officiers décrits dans la Section 03:02 et dans les Sections 03:05 à 03:09 inclusivement peuvent être démis ou ne pas être reconnus par la direction de STARFLEET avec ou sans motif. Un « motif » peut être défini comme suit (liste non exhaustive) :

- Echec démontré et répété à se soumettre aux nécessités liées aux rapports obligatoires de STARFLEET,
- Incapacité financière par un individu lié à un chapitre de STARFLEET qui conduit à la non tenue à jour correcte des comptes,

- Refus d'accéder à la demande d'un membre affilié à un chapitre ou une Région de voir les registres financiers ou la documentation du chapitre ou de la Région concernée,
- Preuve d'inculpation civile ou pénale basée sur une action qui implique un viol, un vol, une fraude ou n'importe quelle infraction criminelle,
- Preuve de harcèlement sexuel d'un membre ou de mauvaise conduite sexuelle (telle que définie dans le Manuel du membre) avec un membre.

Les personnes ainsi démisés/non reconnues ont le droit de faire immédiatement appel tel que spécifié dans la Section 09 du présent manuel. Cette procédure d'appel doit être conclue par l'Admiralty Board dans les soixante (60) jours à partir de la date de la décision de refus, sauf si l'AB s'est vu refuser les informations nécessaires pour arriver à une décision éclairée. Dans ces cas-là, l'AB a la possibilité de voter pour choisir soit d'allonger la période, soit de terminer l'appel par défaut d'information. Selon la décision de l'AB, l'officier concerné peut conserver son poste pour la durée de l'appel.

Section 03:02 – L'EXECUTIVE COMMITTEE (LE COMITE EXECUTIF)

Les sept « représentants officiels » de STARFLEET composent le l'Executive Committee (EC). Par ordre de commandement descendant, il s'agit de :

- Commander, STARFLEET (Commandant, STARFLEET),
- Vice-Commander, STARFLEET (Vice-Commandant, STARFLEET),
- Chief of Operations, STARFLEET (Chef des Opérations, STARFLEET),
- Chief of Communications, STARFLEET (Chef des Communications, STARFLEET),
- Chief of Educational Services (Chef des Services d'Éducation, STARFLEET),
- Chief of Information Services, STARFLEET (Chef des Services d'Information, STARFLEET),
- Chief Financial Officer, STARFLEET (Chef Officier Financier, STARFLEET).

Les paragraphes suivants décrivent plus longuement chacun des postes, ainsi que les responsabilités associées.

Commander, STARFLEET (Commandant, STRAFLEET)

Le Commander, STARFLEET (CS) fait office de Président de STARFLEET et de président de l'Admiralty Board (AB), qui constitue le conseil d'administration de l'organisation. Le CS est responsable de l'administration et de la supervision de la Flotte, ainsi que de représenter la Flotte de manière officielle devant les autres organisations et le grand public. Tous les représentants en activité de STARFLEET, qu'ils soient élus ou nommés, doivent répondre devant le CS ou son représentant.

Le CS a la charge du bien-être financier de STARFLEET. C'est le seul membre de l'AB qui a autorité pour dépenser les fonds de la Flotte au nom de l'organisation. Le CS nomme le Chief Financial Officer et d'autres assistants pour s'occuper de la comptabilité et de la tenue du budget. Ils sont également chargés de conduire une revue financière annuelle des fonds de la Flotte (à la charge de la Flotte) et de rendre le résultat de cet audit disponible pour les membres.

Le CS est chargé de vérifier toute l'Iconographie et les logos au sein de l'organisation, pour s'assurer qu'ils soient conformes aux lois de propriété intellectuelle. Le CS peut déléguer autant que nécessaire, mais la responsabilité finale lui revient. Tous les départements et les aspects de l'organisation doivent se soumettre à cet effort et reporter tel qu'il leur est demandé.

Le CS a un cautionnement fiducial pour la somme d'au moins 25 000 \$ US avant de prendre ses fonctions, qui utilise des fonds fournis par l'organisation. Si le Commander élu échoue à obtenir un engagement de cautionnement avant le 1^{er} janvier, en dépit de la disponibilité générale des fonds de l'association pour le faire, l'Admiralty Board, par un vote aux deux-tiers (2/3) de ses membres, peut interdire au Commander élu d'exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit en règle avec l'obligation de cautionnement. Si un tel vote a lieu, l'Admiralty Board peut nommer un Commander, STARFLEET temporaire pour exercer jusqu'à ce que le Commander élu ait obtenu son cautionnement.

Le CS est élu par l'ensemble des membres pour exercer un mandat de trois années non renouvelable. Le CS doit avoir au moins 25 ans, être solvable, et doit être un en règle de STARFLEET pendant les 3 années précédant la date à laquelle il prend ses fonctions. Indépendamment de son rang actuel, au moment où le CS prend ses fonctions, il doit être promu au grade O-12.

À moins d'être contestées par un vote aux 2/3 de l'AB, les décisions du CS concernant l'administration de la Flotte sont considérées comme finales.

Si, pour une quelconque raison, une vacance se produit au bureau du Commander, STARFLEET, le Vice-Commander, STARFLEET assume immédiatement les devoirs et responsabilités de Commander, STARFLEET. Un VCS remplaçant doit être mis en poste conformément aux directives de la Section 07:03 du Manuel du Membre de STARFLEET.

Vice-Commander, STARFLEET (Vice-Commandant, STARFLEET)

Le Vice-Commander, STARFLEET (VCS) est le deuxième dans la chaîne de commandement de STARFLEET. Il fait office de Vice-Président et de secrétaire de l'organisation. Le VCS assume les fonctions de Commander, STARFLEET l'absence de celui-ci, et peut le représenter devant les membres de l'association, les autres organisations et le public. Le bureau du Vice-Commander, STARFLEET est chargé de la production et de la révision du Manuel du membre, du guide de base de la structure de la Flotte, de ses pratiques et de son fonctionnement, et de l'Headquarters Informational Newsletter (la Lettre d'Information du QG), le journal du personnel de commandement de STARFLEET. Il est aussi chargé de diriger les comités, les groupes de travail, les conseils et les départements, selon les assignations qui lui sont confiées par le Commander, STARFLEET. Le VCS peut déléguer les tâches de secrétariat comme nécessaire et approprié.

Le VCS est élu par les membres de la même façon que le CS pour servir durant trois années non renouvelables. Il doit avoir au moins 25 ans, et répondre à toutes les conditions imposées pour le Commander, STARFLEET. Le VCS reporte au Commander, STARFLEET au moins une fois par mois. À condition qu'il n'ait pas déjà un grade plus élevé, le Vice-Commander, STARFLEET doit être promu au grade O-9 au plus tard à sa prise de fonction.

En cas de vacance au bureau du Vice-Commander, STARFLEET pour des raisons autres que celles décrites dans la Section 07:03 du Manuel du membre, le poste doit être repris par le Commander, STARFLEET jusqu'à la fin du mandat. Cette reprise doit être approuvée par la majorité de l'AB. Si la vacance est liée aux motifs décrits dans la Section 07:03, alors la procédure décrite dans ladite section doit être appliquée pour définir le successeur du Vice-Commander, STARFLEET.

Chief of Operations, STARFLEET (Chef des Opérations, STARFLEET)

Le Chief of Operations, STARFLEET (COO) est le troisième dans la chaîne de commandement de STARFLEET. Il est responsable du bon déroulement des opérations des Régions, chapitres et chapitres-en-entraînement de STARFLEET. Le COO collecte les rapports de tous les RC et des CO des chapitres. Il est responsable du lancement des chapitres-en-entraînement, du commissionnement et du décommissionnement des chapitres et d'assister les membres et les chapitres dans leurs opérations. Le COO est responsable de l'administration du Shakedown Programm (Programme d'Essai) de STARFLEET, de la distribution des manuels et autres documents, et de l'approbation finale des requêtes de lancement. Le COO ou son représentant est aussi chargé de générer le Vessel Registry (Registre du Vaisseau). En ce qui concerne les questions liées aux opérations, les décisions du COO sont finales, sauf si elles sont contestées par le CS. Le COO est nommé par le Commander, STARFLEET et lui fait un rapport au moins une fois par mois.

De plus, les membres du Bureau du Chief of Operations se tiennent à la disposition des chapitres et des RC pour les assister dans les programmes opérationnels tels que définis dans le présent Manuel du membre. Le Chief of Operations est également chargé de fournir une liste à jour des vaisseaux nouvellement commissionnés au Chief of Informational Services. Le Chief of Operations doit avoir au moins 23 ans.

Chief of Communications, STARFLEET (Chef des Communications, STARFLEET)

Le Chief of Communications, STARFLEET (COC) est le quatrième dans la chaîne de commandement de STARFLEET. Il est responsable de la publication et de la distribution des supports de communication officielle de la Flotte dans les délais prévus. Le COC est également responsable de la supervision du processus d'élection triennale des Commanders et Vice-Commander, STARFLEET, et il fait généralement office de Coordinateur des élections. À la discrétion du Commander, STARFLEET, le COC peut être chargé de la publication d'autres documents ou publications de la Flotte. Le COC est nommé par le Commander, STARFLEET et lui fait un rapport au moins une fois par mois. Le Chef of Communications doit avoir au moins 23 ans.

Chief of Educational Services, STARFLEET (Chef des Services d'Education, STARFLEET)

Le Chief of Educational Services, STARFLEET est le cinquième dans la chaîne de commandement de STARFLEET. Il est responsable de l'administration générale de STARFLEET Academy, le programme d'éducation par correspondance de STARFLEET. Dans ce cadre, le Chief of Educational Services est responsable du maintien d'une politique d'éducation pour toute l'organisation. Le Chief of Educational Services doit s'assurer que tous les services d'éducation, dans toutes les branches et tous les départements de l'organisation, mettent leurs cours à disposition par le moyen physique ou électronique en usage. Actuellement, STARFLEET a adopté Moodle comme système de management de l'apprentissage. Le Chief of Educational Services est responsable de la récupération des rapports mensuels de tous les directeurs de l'Academy ; des nominations, ouvertures et fermetures à l'Academy ; du maintien du listing de tous les diplômés de l'OTS et de l'OCC et du maintien d'un formulaire d'inscription à l'Academy à jour pour distribution aux membres de STARFLEET sur demande. Il est également responsable de la supervision, du maintien et de la distribution du programme d'éducation de STARFLEET. Le Chief of Educational Services est nommé par le Commander, STARFLEET et lui fait un rapport au moins une fois par mois. Le Chief of Educational Services doit avoir au moins 23 ans.

Chief of Information Services, STARFLEET (Chef des Services d'Information, STARFLEET)

Le Chief of Information Services (CIS), STARFLEET est le sixième dans la ligne de commandement de STARFLEET. Il est responsable de la maintenance et de l'administration des bases de données et des fichiers informatiques de STARFLEET. Le CIS est responsable de la tenue à jour exhaustive des registres répertoriant les membres de STARFLEET et les chapitres, et fournit son assistance pour la distribution des

documents de membres et pour les communications officielles de la Flotte. Le CIS est chargé de générer les listes de distribution des courriers pour les publications officielles de STARFLEET et le matériel électoral. Le Chief of Information Services est nommé par le Commander, STARFLEET et lui fait un rapport au moins une fois par mois. Le Chief of Information Services doit avoir au moins 23 ans.

Chief Financial Officer, STARFLEET (Chef Officier Financier, STARFLEET)

Le Chief Financial Officer, STARFLEET (CFO) est le septième dans la chaîne de commandement de STARFLEET. Il est responsable de la tenue des comptes de STARFLEET. Le CFO est responsable de la tenue à jour exhaustive des fichiers de comptes de STARFLEET ainsi que de la préparation du budget annuel et du Formulaire 990, qui sera signé par le CS. Le Chief Financial Officer est nommé par le Commander, STARFLEET et lui fait un rapport au moins une fois par mois. Le CFO doit avoir au moins 23 ans.

Section 03:03 - ORDRE DE SUCCESSION

Comme indiqué ci-dessus, si le Commandant, STARFLEET ne peut ou ne veut pas exercer les fonctions de sa charge, le Vice-Commandant, STARFLEET peut le remplacer. Dès son entrée en fonction, le nouveau Commandant, STARFLEET, nommera un Vice-Commandant, STARFLEET de remplacement. Ces officiers effectueront ensuite le mandat restant à courir.

Si le Commandant STARFLEET et le Vice-Commandant STARFLEET ne peuvent pas ou ne veulent pas exercer les fonctions de leurs charges respectives, le chef des opérations, STARFLEET assume les fonctions de commandant, STARFLEET jusqu'à ce que le Commandant et / ou le Vice-Commandant reprennent leurs fonctions. Dans le cas contraire, le chef des opérations STARFLEET, par un vote à la majorité simple de l'AB, assume le poste et le titre de Commandant STARFLEET pour la durée du mandat restant à courir. Le nouveau Commandant, STARFLEET, nommera ensuite un Vice-Commandant, STARFLEET, et un chef des opérations, STARFLEET.

Ce processus se poursuivra à la baisse, si nécessaire, au sein de l'EC. Si l'ensemble de l'EC n'est pas en mesure ou ne veut pas s'acquitter de ses fonctions, l'AB sera autorisé, par un vote à la majorité simple, à nommer un commandant intérimaire, STARFLEET, de son propre corps pour exercer ces fonctions pour le reste de la durée initiale du mandat.

Section 03:04 – L'ADMIRALTY BOARD (comité de l'amirauté)

L'Admiralty Board (AB) est l'autorité finale en matière de politique de STARFLEET. Il agit en tant qu'ultime autorité de décision politique de STARFLEET, ainsi qu'en tant que conseil consultatif du Commander, STARFLEET. L'AB est composé de tous les coordonnateurs régionaux actuellement en service. Tandis que l'AB supervise la détermination de la politique, l'Executive Committee détermine la procédure pour mettre en œuvre toute cette politique. Le président du AB est le Commander, STARFLEET. En cas d'absence, le Vice-Commander, STARFLEET assure la présidence. En cas d'absence du Vice-Commander, l'AB choisira parmi ses membres un président intérimaire. Les

questions peuvent être portées à l'attention du AB par l'un de ses membres ou par une pétition signée de dix membres de STARFLEET ou plus.

En raison de la nature de l'Admiralty Board, toutes les affaires officielles de l'AB doivent être effectuées par le biais d'une forme de communication qui produit un enregistrement de toutes les discussions ou procédures, qui peut ensuite être archivé pour un examen ultérieur.

Section 03:05 - OFFICIERS DE L'ADMIRALTY BOARD

Président du Conseil

En tant que président de la société, le Commander, STARFLEET est le président du AB. En cas d'indisponibilité du CS, le VCS assumera les fonctions de président. Si ni le CS ni le VCS ne sont disponibles, l'AB choisira un membre du conseil pour servir de président.

Coordonnateur du vote

Le Vice-Commander, STARFLEET, ou un délégué approprié de leur choix, procède à la conduite et au décompte des voix sur toutes les questions pertinentes votées par l'AB.

Archiviste

Le Vice-Commander, STARFLEET, ou un délégué approprié de leur choix, exercera les fonctions d'archiviste de l'AB. Ces fonctions doivent comprendre une compilation de toutes les discussions enregistrées ainsi que des votes de l'AB aux fins d'établir un dossier officiel de toutes les procédures.

Section 03:06 – LE REGIONAL COORDINATOR (Coordonnateur Régional, ou RC)

Les coordonnateurs régionaux (RC) sont les représentants de STARFLEET auprès des membres de la région qu'ils représentent et sont responsables de représenter les membres de leur région auprès de STARFLEET. Les RC sont responsables de toutes les politiques de la flotte dans la région qu'ils représentent et de toutes les finances régionales. Les RC sont tenus de se conformer à toutes les politiques et manuels approuvés par l'AB.

Les RC sont en fait les présidents de la région qu'ils représentent. Bien qu'ils n'occupent pas le rang le plus élevé, ils détiennent en fin de compte l'autorité et tous les membres de la région sont responsables devant eux des affaires de STARFLEET. Les RC ont le pouvoir de lancer et de dissoudre un chapitre en formation dans leur propre région. Les RC sont tenus de présenter un rapport mensuel des opérations régionales au Chef des Opérations, STARFLEET et au Commander, STARFLEET, détaillant tous les chapitres opérationnels et les chapitres en formation ainsi que leurs activités. Pour les RC qui ne font pas leur rapport, ou qui déposent deux rapports tardifs dans une période de douze mois, ou qui ne votent pas dans au moins 75% des questions soumises au vote dans une année civile, l'AB peut, par un vote majoritaire des deux tiers des voix de l'AB assemblé, à l'exclusion du RC qui fait l'objet de la demande de retrait, démettre tout RC, comme

spécifié à l'article 5, section 5.16 des statuts de STARFLEET. Les RC sont responsables de l'élaboration de leurs propres programmes et activités dans leur région (conformément à la politique de la flotte) et de la nomination d'au moins un Vice-coordonnateur régional (VRC) pour servir d'assistant des RC dans leur région. Les RC peuvent servir en tant que CO de chapitre mais ne sont pas tenus de le faire. Le chapitre dont le RC est membre, s'il le souhaite et qu'il en soit le CO ou non, est considéré comme le vaisseau principal de cette région.

Les coordonnateurs régionaux sont élus par les CO des chapitres de la région, à travers un processus de vote démocratique avec des candidats appropriés, en utilisant les directives de vote établies par l'EC et administrées par l'IG. Les RC servent à la satisfaction de leur région et doivent se soumettre soit à une élection biennale, soit à un «vote de confiance» de leur électorat, afin de s'assurer que les besoins de leur région et de leurs membres sont satisfaits. Les candidats RC doivent avoir terminé l'école de formation des officiers (OTS) et le Collège de commandement des officiers (OCC) avant de se présenter aux élections.

Section 03:07 – CO DE CHAPITRE

Le CO d'un chapitre doit satisfaire à toutes les qualifications requises pour le poste tel qu'énoncé dans le Manuel du membre de STARFLEET actuel et être âgé d'au moins 18 ans. Un CO sert au gré des membres de son chapitre et peut être démis de ses fonctions s'il le souhaite. Une fois que les membres du chapitre auront choisi leur CO, la nomination sera confirmée ou refusée par le chef des opérations, STARFLEET, sur la base d'un examen du CO potentiel répondant aux critères ci-dessus et étant un membre en règle. Sans raisons impérieuses, le refus se fonde uniquement sur l'incapacité de répondre aux critères ci-dessus. Dans de tels cas, le chef des opérations de STARFLEET doit informer le CO potentiel de ces lacunes et lui donner au moins 60 jours pour les corriger. Le CO potentiel peut continuer à servir de CO provisoire pendant cette période.

Tous les CO sont responsables du fait d'envoyer un rapport mensuel sur l'état d'avancement du chapitre à leur RC ainsi qu'au chef des opérations, STARFLEET ou au chef des opérations de lancement (shakedown) comme ils peuvent être tenus de le faire de la manière indiquée dans la version actuelle du Manuel du membre ou du Manuel du commandement des opérations de lancement. En plus de toutes les obligations imposées par la Loi, tous les CO sont responsables du bien-être général et de l'administration de leur chapitre ou chapitre en formation, ainsi que de l'administration et de la dépense des fonds de leur chapitre ou chapitre en formation et de l'entretien des dossiers financiers du chapitre.

On s'attend à ce que les CO en général donnent l'exemple à leurs collègues membres d'équipage tout en promouvant les idéaux de STARFLEET et de Star Trek en général. On attend également d'eux qu'ils aident à favoriser la croissance et l'harmonie au sein de leurs chapitres tout en essayant de réduire au minimum la discorde.

Chaque chapitre et chapitre en formation de STARFLEET doit avoir un premier officier (XO) qui, en plus de répondre aux exigences spécifiques énoncées dans le Manuel du

membre de STARFLEET, doit également satisfaire aux qualifications ci-dessus afin qu'il puisse assumer le poste de CO si nécessaire.

Section 03:08 – INSPECTOR GENERAL, STARFLEET (IG)

L'inspecteur général, STARFLEET est nommé par le bureau du CommandER, STARFLEET. Cette nomination est ensuite soumise à l'AB pour confirmation par un vote à la majorité simple. Après confirmation, l'Inspecteur Général, STARFLEET servira un mandat d'au plus trois ans, à commencer le premier jour de l'année après l'entrée en fonction du Commandant, STARFLEET et se terminant le dernier jour de l'année suivant l'élection d'un Commandant, STARFLEET. À la fin d'un tel mandat, et si le CS le souhaite, l'IG peut être resoumis à l'AB pour une nouvelle confirmation afin de servir pour un autre mandat.

L'inspecteur général de STARFLEET agit à titre d'enquêteur principal de STARFLEET dans les domaines où son expertise est sollicitée. L'IG est investi de larges pouvoirs d'enquête conformément aux lignes directrices établies dans le Manuel de l'Inspecteur Général. L'IG peut également faire appel à tout membre du personnel de la flotte pour aider dans toute question relative au fonctionnement de STARFLEET. Il est également à la discrétion de l'IG de réunir un personnel pour s'acquitter de ses tâches dans les régions et zones sélectionnées. Ces officiers d'état-major rendront compte directement à l'IG qui sera tenu responsable des résultats trouvés par son personnel. L'IG doit s'acquitter de ses fonctions de manière totalement impartiale et ne doit pas permettre à l'opinion personnelle d'influencer, ou de donner l'impression d'influencer, l'enquête ou ses conclusions. L'Inspecteur Général de STARFLEET peut choisir de se retirer d'une enquête s'il estime qu'il existe un conflit d'intérêts perçu ou réel. Dans de tels cas, il sera choisi ou l'inspecteur général adjoint ou l'un des inspecteurs généraux assistants pour mener l'enquête et faire le rapport.

L'inspecteur général, STARFLEET est également chargé de superviser les processus électoraux pour élire ou confirmer les coordonnateurs régionaux au sein des différentes régions de STARFLEET. De plus, l'IG coopère avec le chef des communications, STARFLEET pour coordonner la procédure d'élection d'un nouveau CommandER, STARFLEET et, en consultation avec le chef des communications, est responsable de l'embauche d'un CPA indépendant (*certified Public Accountant*) qui n'est en aucun cas associé ou affilié à aucun ou un membre de STARFLEET pour superviser le décompte des bulletins de vote retournés.

L'inspecteur général, STARFLEET relève du Commandant, STARFLEET, doit être âgé d'au moins 23 ans et doit satisfaire à toutes les autres qualifications requises pour le poste telles qu'énoncées dans le manuel du membre actuel.

Section 03:09 - JUGE AVOCAT GÉNÉRAL, STARFLEET (JAG)

Le JAG, STARFLEET, est nommé par tout membre siégeant de l'AB. Le candidat sera alors confirmé au poste par un vote à la majorité simple. Dans le cas où plus de deux candidats sont soumis, et qu'un candidat n'obtient pas une majorité claire, les deux premiers du vote devront faire face à un second tour, celui qui remporte la majorité

l'emportant finalement. Le JAG servira pendant un mandat d'au plus trois ans, commençant le premier jour de l'année suivant l'entrée en fonction du Commander, STARFLEET et se terminant le dernier jour de l'année précédant l'élection d'un Commandant, STARFLEET.

Tous les trois ans, l'AB peut reconfirmer le JAG existant ou voter pour permettre à d'autres candidats de postuler, le processus de confirmation décrit ci-dessus étant utilisé pour déterminer le candidat.

Si, pour quelque raison que ce soit, un membre actuel en règle de STARFLEET se trouve soumis à une enquête ou à une décision punitive au niveau régional et / ou international, alors il peut faire appel au bureau du JAG, STARFLEET pour l'aider pendant la durée de l'enquête ou pour un recours contre une décision rendue. Cette assistance est fournie uniquement à la demande du sujet de l'enquête ou de la décision.

Toute politique visant à établir des directives opérationnelles et administratives pour le bureau du JAG, STARFLEET est à la discrétion de l'AB, qui peut adopter ces directives par un vote à la majorité simple.

Le juge-avocat général rend compte à l'AB, doit être âgé d'au moins 23 ans et doit satisfaire à toutes les autres qualifications requises pour le poste telles que définies dans le manuel actuel du membre.

Si à tout moment un membre de l'AB n'est pas satisfait de la performance du JAG, ce membre peut soumettre une motion à l'ensemble de l'AB pour faire démettre le JAG de ses fonctions. L'AB dispose de trente jours à compter de la date de la motion pour enquêter sur la question, mais peut voter pour prolonger cette période de trente jours supplémentaires à la majorité simple. À la fin de cette période, l'AB soumettra la motion au vote. À la majorité simple, l'AB votera ensuite pour démettre le JAG ou non.

Section 03:10 - LES RÉGIONS DE STARFLEET

Pour aider l'EC à répondre aux besoins des individus et des sections, STARFLEET divise le monde en une série de régions géographiques, chacune gouvernée indépendamment par un RC. Actuellement, STARFLEET est composé de vingt régions. Chaque région active de la flotte - c'est-à-dire celles contenant des chapitres actifs - a un RC et, par conséquent, une représentation à l'AB.

Section 03:11 - LES CHAPITRES DE STARFLEET

La large base de soutien pour la croissance continue et la stabilité de STARFLEET réside dans ses différents chapitres. Certains chapitres aiment se rassembler pour des pizzas et des boissons non alcoolisées tout en regardant le dernier épisode ou film de Star Trek, d'autres préfèrent travailler dans le service communautaire, tandis que d'autres aiment les jeux de rôle, les costumes et la conception de vaisseaux / installations, et d'autres encore apprécient diverses combinaisons d'activités et d'événements. Diversifiés par leurs antécédents, leurs membres et leurs objectifs, les chapitres de STARFLEET partagent un lien d'intérêt commun dans l'univers de Star Trek, ainsi qu'un engagement envers «le

rêve de Gene», celui de travailler pour un avenir meilleur tel qu'envisagé par Gene Roddenberry. De plus amples informations concernant les chapitres de STARFLEET sont présentées dans la section 04

Section 03:12 – ÉLECTIONS DE STARFLEET

Tous les trois ans, des élections à l'échelle de la flotte sont organisées pour les postes de Commander, STARFLEET et de Vice-Commander, STARFLEET. La section 04 du Manuel du membre décrit en détail ce processus, y compris le calendrier des élections, la nomination des candidats, le dépouillement et la vérification des bulletins de vote.

Section 03:13 - RETRAIT D'UN OFFICIER SUPÉRIEUR

La direction de STARFLEET a le droit de retirer ou de refuser de reconnaître tout officier décrit dans la section 03:02

Section 04 – Vote et élections

Section 04:01 – MANDAT ET CORPS ÉLECTORAL

Le Commander, STARFLEET (Président) et le Vice-Commander, STARFLEET (Vice Président – Secrétaire) de l'organisation prennent leurs fonctions le 1^{er} janvier de l'année suivant les élections générales, qui sont tenues tous les trois ans. Pour ces élections, le corps électoral est constitué des membres votants en règle (au 1^{er} août de l'année de l'élection) de l'organisation.

Section 04:02 – MODE DE SCRUTIN

Dans le cas où seules deux listes sont présentées, la liste qui obtient la majorité prend ses fonctions à la date mentionnée ci-dessus.

S'il y a trois listes ou plus, un Instant Runoff Voting est réalisé pour déterminer le gagnant. Instant Runoff Voting (IRV) est le terme américain pour désigner un système de vote dans lequel les votants classent les candidats par ordre de préférence. Si aucun candidat n'arrive en tête de préférence d'une majorité de votants (suffrages exprimés uniquement), le candidat qui a le moins de vote au premier tour est éliminé. Les votes pour ce candidat sont redistribués aux candidats restants, en prenant le 2^e préféré de chaque bulletin de vote. Ce procédé est répété jusqu'à ce qu'un candidat encore en lice obtienne une majorité de votes.

Une fois qu'un candidat a été éliminé, tous les votes assignés à ce candidat sont recomptés et la 2^e préférence de chaque bulletin est utilisée pour réassigner le vote aux candidats restants. Le nombre de voix exprimées pour chaque candidat restant est recompté et les candidats sont reclassés dans l'ordre de leur nombre de voix. Une fois

encore, si le candidat qui a le plus de voix obtient la majorité, il est déclaré gagnant, sinon le candidat qui a le moins de voix est éliminé, et ses voix réassignées ; chaque bulletin est réassigné au candidat encore en lice le plus élevé sur la liste de préférence du votant. Si tous les candidats d'un bulletin ont déjà été éliminés, ce bulletin est dit « épuisé » et il ne peut plus être compté pour aucun candidat. Finalement, le candidat qui atteint la majorité est déclaré vainqueur.

Si le total de tous les votes combinés d'un groupe de candidats ayant le moins de voix est inférieur au nombre de voix pour le candidat précédent, alors tous ces candidats sont éliminés d'un coup. Cette règle peut être utilisée à chaque tour d'élimination, qu'il y ait ou non une égalité. S'il y a une égalité à la dernière place dans le procédé d'élimination, la liste avec le moins de votes au tour précédent est éliminée. S'il y a toujours égalité, alors on regarde les tours précédents, un par un, jusqu'à ce que l'égalité puisse être levée et une liste éliminée.

Section 04:03 – RESTRICTIONS

Dans l'éventualité où l'élection du CS et du VCS ne peut pas avoir lieu, le Commander, STARFLEET en fonction doit quand même terminer son mandat à la date prévue. L'AB doit élire dans ses rangs un Commander, STARFLEET intérimaire, qui assumera les fonctions de Président jusqu'à ce qu'une élection générale STARFLEET en bonne et due forme puisse être organisée. L'AB en définit le planning et se conforme au règlement concernant l'élection du Commander, STARFLEET. L'AB peut choisir de nommer l'actuel CS comme CS intérimaire au lieu d'élire l'un de ses membres, tant que cela ne dépasse pas les limites décrites ci-dessous.

Personne ne peut être élu Président sans avoir été préalablement membre de l'association au moins trois années consécutives avant l'élection. Personne ne peut se voir confier la Présidence plus de quatre années consécutives ou plus de six ans en tout. Une personne qui a été élue Présidente pour trois années consécutives ou qui a assuré la Présidence pour plus de la moitié de la durée du mandat d'une autre personne ne peut pas être élue pour occuper de nouveau la fonction de Président tant qu'un minimum de trois ans ne s'est pas écoulé depuis le dernier jour où elle a exercé ses fonctions de Président.

Section 04:04 – COORDINATEUR DES ÉLECTIONS

À moins que le Chief of Communications soit candidat au poste de Président ou de Vice Président-Trésorier, ou qu'il fasse partie de l'EC de la liste d'un candidat à la Présidence, il coordonne les activités électorales pour toute la durée du processus électoral de STARFLEET, ce qui inclut sans s'y limiter, la réception et la vérification des propositions de candidatures. Si le Coordinateur des Élections devait recevoir

suffisamment de propositions pour être lui-même considéré comme candidat, il doit l'annoncer dans un délai de cinq (5) jours. À ce moment, il doit soit annoncer qu'il ne sera pas candidat à cette élection, soit transférer les fonctions de Coordinateur de l'Élection au prochain candidat éligible de l'EC, tel que défini dans la section 03:01 du Manuel du membre. Si aucun des successeurs sur la liste de l'EC n'est éligible pour occuper la fonction de Coordinateur des Élections, l'AB choisi un membre en règle de l'organisation pour assumer la fonction.

Section 04:05 – SUPERVISION DU PROCESSUS ELECTORAL

L'Inspecteur Général, STARFLEET s'assure que les procédures électorales mises en place par l'AB et le règlement de STARFLEET sont respectées et qu'il n'y a aucune irrégularité. Pour l'élection générale triennale, l'Inspecteur Général fait appel au plus tard le 1^{er} août à un expert-comptable, avocat ou autre profession similaire pour recevoir les bulletins et enregistrer les votes. Ce consultant ne peut être lié à STARFLEET ou à l'un de ses membres et sera rémunéré par STARFLEET pour ses services. Si une élection particulière a lieu, l'Inspecteur Général réalisera ces tâches selon le planning défini par l'AB.

Section 04:06 – NOMINATION DES CANDIDATS

Les propositions de candidats au poste de Président peuvent être transmises au Coordinateur des Élections par les CO's des Chapitres (mais pas les Chapter-in-Training) ou les RC. Toutes les copies papiers des propositions doivent être datées et signées. Les propositions transmises par voie électronique (ce qui inclut, sans s'y limiter les transmissions par fax et par toute application d'Internet) font l'objet du processus de vérification décrit dans le présent Manuel. Si une personne sert à la fois en tant que CO et RC, elle ne peut proposer un candidat que sous l'une ou l'autre de ses fonctions, mais pas sous les deux. Personne ne peut transmettre plus d'une proposition.

La divulgation des résultats des propositions, détaillée ou non, aux membres de STARFLEET, doit se faire en accord avec le présent Manuel du membre. Un minimum de cinq (5) propositions est requis pour qualifier un candidat à l'élection au poste de Président. Une fois que le Coordinateur des Élections a annoncé qu'un membre est éligible à la candidature de Président, ce membre a dix (10) jours pour annoncer publiquement son choix de Vice-Président-Secrétaire, ou pour annoncer sa décision de ne pas se porter candidat. Les candidats doivent s'assurer que leur annonce est reçue par le Coordinateur des Élections. Les candidats aux postes de Président et de

Vice-Président-Secrétaire doivent concourir sur la même liste. De cette façon, le bureau du Vice-Président-Secrétaire est sujet au vote général des membres.

Section 04:07 – PUBLICATIONS ELECTORALES

La publication électorale officielle est définie comme la ressource d'informations qui contient les programmes et les propositions de candidats éligibles au poste de Commander, STARFLEET. Cette publication peut être distribuée soit comme dans le Communiqué, soit dans un courrier indépendant. Si elle est envoyée par courrier indépendant, la publication électorale doit être envoyée en courrier de 1^{ère} classe par le service postal des Etats-Unis ou un équivalent international. Si le règlement de l'élection l'autorise, la publication électorale peut également inclure les bulletins nécessaires pour que chacun envoie son vote. La taille et les paramètres de la publication électorale sont à la discrétion du Coordinateur des Élections, qui doit publier ses exigences avant le début des activités électorales (le 1^{er} juin, voir section 4:08) dans le Communiqué ou n'importe quel autre support qu'il ou elle juge nécessaire.

Section 04:08 – CALENDRIER DES ELECTIONS

Le planning de l'élection du Commander, STARFLEET est le suivant :

Avant le 1^{er} juin : Aucune campagne ne doit être menée, que ce soit par ou pour les candidats. Le Coordinateur des Élections peut autoriser des exceptions s'il le juge utile ou nécessaire. La campagne est définie comme l'annonce d'un programme, d'une candidature ou d'une intention de candidater. L'annonce est définie comme une déclaration ou une demande de considération faite en personne, par courrier ou par tout autre moyen de communication, à un groupe ou une partie importante de groupe, ou sur un forum public. Les futurs candidats sont encouragés à demander conseil auprès du Coordinateur des Élections concernant le respect des consignes ci-dessus. Toute violation réelle ou perçue des consignes de campagne doit être soumise au Coordinateur des Élections, qui fera suivre l'information à l'AB. L'AB sera l'arbitre final pour décider s'il y a eu transgression ou non. Si c'est le cas, l'AB décidera de la sanction.

Du 1^{er} juin au 15 juillet : les propositions de candidats au poste de Commander, STARFLEET sont reçues.

1^{er} juin : les campagnes peuvent commencer pour solliciter des propositions.

15 juillet : Le Coordinateur des Élections doit recevoir toutes les propositions au plus tard ce jour. Toute proposition arrivant ultérieurement ne sera pas prise en compte.

16 juillet : les candidats qualifiés sont annoncés le plus largement possible. Les candidats qualifiés doivent accepter leur nomination et annoncer qui sera leur VCS dans les jours suivants, sous peine de disqualification.

1^{er} août : les supports de campagne doivent avoir été transmis au Coordinateur des Élections pour qu'il les inclut au Programme de Campagne officiel.

1^{er} septembre : tous les bulletins et programmes électoraux doivent être postés au plus tard à cette date.

15 novembre : le professionnel mandaté pour la conduite des élections doit recevoir tous les bulletins au plus tard à cette date.

20 novembre : le gagnant est prévenu et le Commander, STARFLEET en titre commence une période de transition, comme définie ci-dessous, si nécessaire.

Décembre/janvier : les résultats sont annoncés dans le Communiqué.

1^{er} janvier : Les nouveaux élus prennent leur poste.

Section 04:09 – CAS D'UN UNIQUE CANDIDAT ELIGIBLE

Si une seule personne est éligible au poste de Président, un vote de confiance est lancé auprès de l'ensemble des membres votants. Les bulletins sont distribués selon le calendrier prévu ci-dessus. Si le seul candidat échoue à obtenir la majorité, le candidat n'est pas élu. L'AB élit un Commander, STARFLEET intérimaire, qui assumera les fonctions de Président jusqu'à la prochaine élection générale normale de STARFLEET ou jusqu'à ce qu'une élection spécifique soit organisée, à la discrétion de l'AB avec le conseil du Coordinateur des Élections.

Section 04:10 – RETRAIT DE CANDIDATURE

Si une personne proposée au poste de Commander, STARFLEET accepte la candidature puis se retire de l'élection, son retrait est définitif (dans le cadre de cette élection uniquement). Le candidat doit informer le Coordinateur de l'Élection, par voie électronique ou postale, de son retrait. Le retrait de candidature est sujet à vérification du Coordinateur.

Section 04:11 – PÉRIODE DE TRANSITION

Un Président sortant doit transmettre tout le matériel en lien avec le bureau du Président au nouveau Président au plus tard le 31 Décembre de l'année de l'élection. Si le Président sortant échoue ou refuse de transmettre le matériel dans les temps, le nouveau Président ou son représentant est autorisé à conduire toute action appropriée pour s'assurer que la transmission se fera. Cela inclut mais sans s'y limiter des actions en justice, si nécessaire.

Section 05 – Désignation des chapitres et de chapitres à l'entraînement

Section 05:01 – DÉSIGNATIONS FICTIONNELLES DES CHAPITRES

Depuis les débuts de Star Trek, il y a des eu des vaisseaux et des installations de la flotte de divers types, tels que des vaisseaux spatiaux, des bases stellaires et des stations spatiales. Pour faire partie de la Flotte, tous les chapitres de STARFLEET prennent la forme d'une de ces entités physiques issues de l'univers Star Trek. Les chapitres peuvent choisir pratiquement n'importe quelle structure de fiction comme désignation dans la Flotte, à quelques exceptions près :

Vaisseaux de la Flotte – Les vaisseaux spatiaux traditionnels constituent le gros de la Flotte. Ces vaisseaux peuvent avoir des designs familiers, issus des films et séries Star Trek, ou uniques, créés par le chapitre lui-même. Contactez le Department of Technical Services pour obtenir une assistance dans le choix et la soumission d'un design de vaisseau.

Installations de la Flotte – Avec le début de Star Trek : Deep Space 9 et Star Trek : Voyager, des installations telles que des stations spatiales sont devenues plus populaires dans les cercles de fans. Les installations de la Flotte incluent, sans y être limitées, les items suivants : Quartier Général de STARFLEET, bases stellaires, stations spatiales, chantiers navals et installations spécialisées, telles que des stations de communication, des centres de recherche, des ambassades et des consulats. Contactez le Department of Technical Services pour obtenir une assistance dans le développement et la soumission d'un design d'installation.

Le Chief of Operations peut décider que certaines classifications de vaisseaux sont normalement indisponibles aux chapitres individuels. Ceci inclus, sans y être limité :

Quartier Général de STARFLEET – Assigné au Personnel du QG de l'Association.

Vaisseau Amiral de STARFLEET – Assigné au chapitre dans lequel sert le Commander, STARFLEET, comme son vaisseau amiral personnel.

Vaisseaux Régionaux – Assignés aux chapitres dans lesquels servent les Regional Coordinators, comme leur vaisseau amiral personnel.

Bases stellaires – Une seule base stellaire est autorisée par Région de STARFLEET. Elle sert de quartier général au Regional Coordinator et de maison pour son équipe. Aucun chapitre commissionné ne peut choisir de devenir une base stellaire. Le numéro d'une base stellaire correspond directement à la région dans laquelle elle se trouve (i.e. Base Stellaire 1 dans la Région 1, Base Stellaire 17 dans la Région 17, ...). Il n'est pas possible de choisir une base stellaire comme première affectation.

Un chapitre de STARFLEET se trouve forcément dans l'un des quatre états suivants : en service actif, en attente, en cale sèche, ou restreint. Les sections suivantes décrivent plus en détail ces quatre états opérationnels.

En service actif – un chapitre en service répond à tous les critères pour des opérations permanentes. Les rapports sont rendus à temps, l'équipage est au moins au nombre minimum requis et l'équipe de commandement a passé avec succès tous les tests demandés par STARFLEET. Un chapitre service actif dispose des droits et des privilèges donnés par le règlement de STARFLEET et par le Manuel du membre.

En attente – Si un chapitre tombe en dessous du nombre de membres requis, ou a un Commanding Officer ou un Executive Officer qui n'a pas l'OTS et/ou l'OCC, ou n'a pas correctement suivi les procédures liées aux rapports, le Chief of Operations le place En Attente. Les chapitres en attente ont soixante jours pour corriger le problème ou ils seront placés en cale sèche. Tout chapitre placé en attente du fait de son nombre de membres y restera 180 jours (6 mois), à condition que le chapitre puisse justifier de ses efforts continus pour recruter des membres. Dans ce cas, le Chief of Operations vérifiera tous les soixante jours.

En cale sèche – Un chapitre en cale sèche est un chapitre qui a été mis en attente pendant plus de soixante jours sans corriger les problèmes pour lesquels il y a été placé. Un chapitre en cale sèche a soixante jours de plus pour corriger ses problèmes ou il sera décommissionné. Si un chapitre se trouve en cale sèche du fait d'un manque de membres, le chapitre y restera pendant 180 jours, à condition qu'il puisse justifier d'un effort continu pour recruter des membres. Ce statut peut être renouvelé pour une période d'un an avec un audit du Chief of Operations tous les soixante jours.

Si, à la fin de cette année, le chapitre est toujours en dessous du nombre de membres requis, il sera décommissionné. Si le chapitre corrige ses problèmes durant sa phase en cale sèche, il revient au statut de service actif. Un chapitre en cale sèche voit ses droits et privilèges suspendus jusqu'à ce qu'il revienne en service actif. Cela inclut, de manière non exhaustive, la nomination des RC et CS, les votes pour les élections de RC ou les votes de confiance.

Restreint – Un chapitre restreint est un chapitre dont le CO est un membre non-votant. Un chapitre restreint n'a pas le droit de présenter des candidats pour les élections des RC ou des CS, ni de voter dans une élection de RC ou un vote de confiance. Un chapitre restreint ne vote pas dans sa région.

Décommissionné – Quand un chapitre est décommissionné, que ce soit volontaire ou non, il est retiré des listes de la Flotte et son équipage peut être assigné à un autre chapitre. Un chapitre décommissionné ne peut ré-entrer dans STARFLEET que par le Shakedown Program.

Section 05:02 – PRÉSIDENT DE CHAPITRE

Le PRÉSIDENT du chapitre, également appelé Commanding Officer (CO), joue un rôle extrêmement important dans les opérations quotidiennes de STARFLEET. Le CO représente STARFLEET auprès des membres de son chapitre et, à l'identique, à travers des rapports réguliers, il représente l'opinion et les besoins de ses membres auprès de STARFLEET. Le CO d'un chapitre à l'entraînement doit avoir réussi l'Officer Training School (OTS), tandis que le CO d'un chapitre doit avoir réussi à la fois l'OTS et l'Officer Command College (OCC).

Les CO sont les leaders et les administrateurs des chapitres locaux, et peuvent être impliqués dans l'organisation des activités du chapitre, la politique d'administration, et le développement de projets et d'opérations. Les membres des chapitres sont en droit d'attendre de leur CO qu'il connaisse la politique de STARFLEET, les opérations, les événements en cours et devraient voir le CO comme une personne pouvant leur fournir des informations et les aider à résoudre leurs problèmes. Le CO a toute autorité pour promouvoir ou dégrader les membres de son chapitre jusqu'au grade O-5.

Les chapitres sont encouragés à développer et ratifier leurs propres procédures d'élection et de maintien au poste du CO, tant que ces procédures ne contredisent pas le règlement ou la politique de STARFLEET. Le CO est responsable de toutes les nominations dans son chapitre, y compris l'Executive Officer (XO), les chefs de départements, etc.. (Comme le CO, le XO d'un chapitre à l'entraînement doit avoir réussi l'OTS, et le XO d'un chapitre doit avoir réussi l'OTS et l'OCC). Le CO est responsable des finances du chapitre.

Section 05:03 – ORGANISATION DE L'EQUIPAGE

Bien que STARFLEET place l'entière responsabilité des opérations sur le Commanding Officer, le bon sens veut que certaines tâches soient affectées à d'autres membres. Cela leur permet de partager la charge de travail et de gagner de l'expérience sur la conduite d'un chapitre. Il est recommandé d'assigner au moins une fonction du « vrai monde » à chaque Chef de Département (i.e. le département Communications peut publier la newsletter du chapitre, les Opérations peuvent mettre en place les salles à des réunions mensuelles, ...).

Section 05:04 – MEMBRES D'ÉQUIPAGE NON-STARFLEET

Bien que STARFLEET autorise des personnes qui n'en sont pas membres à servir dans ses chapitres, les avantages offerts aux membres ne s'appliquent pas à elles. Elles ne recevront pas le Communiqué ni ne seront autorisés à assister aux formations de STARFLEET Academy. Bien entendu, les non-membres de STARFLEET ne sont pas comptabilisés dans le minimum de 10 membres nécessaire pour maintenir le statut de

service actif. De même, et à l'exception des membres restreints listés dans les Sections 02:01 et 02:04, seul un membre de STARFLEET peut occuper les positions de Commanding Officer et Executive Officer d'un chapitre.

Section 05:05 – FINANCES DU CHAPITRE

Il est fortement recommandé que les chapitres, ainsi que tout membre de STARFLEET qui supervise ou est impliqué dans la collecte et/ou la distribution de fonds de quelque nature que ce soit, tiennent à jour la comptabilité financière de toutes les transactions. Il est également fortement recommandé qu'un compte bancaire séparé soit ouvert et entretenu et que plus d'une personne soit autorisée à signer les chèques.

Section 05:06 – LE PROGRAMMES SHAKEDOWN PROGRAM

Le STARFLEET Shakedown Program a été développé comme un programme d'entraînement pour les individus et les chapitres qui aspirent à devenir des chapitres officiels de STARFLEET et à recevoir les statuts associés. Typiquement, de nouveaux chapitres de STARFLEET se forment pour de nombreuses raisons : la distance par rapport à un chapitre actif existant, les besoins spécifiques d'un groupe de membres, des différences culturelles ou philosophiques, etc. Quand un groupe de membres s'unit et décide de former un chapitre, le STARFLEET Shakedown Program est destiné à les aider à devenir un chapitre de STARFLEET actif, qui se développera et prospérera.

Les chapitres engagés dans le Shakedown Program fonctionnent comme des chapitres à l'entraînement, sous la tutelle de chapitres déjà établis, qualifiés de Support Ships (Vaisseaux Supports). Les conditions suivantes doivent être remplies avant qu'un nouveau chapitre à l'entraînement puisse être formé :

- L'équipage doit être composé d'au moins cinq membres actifs de STARFLEET, y compris le CO et le XO. Seuls des membres individuels, ou jusqu'à deux (2) personnes par adhésion familiale comptent dans ce minimum.
- Le CO et le XO doivent avoir réussi l'examen de l'Officer Training School (OTS).
- L'autorisation du Department of Technical Services doit avoir été reçue pour le nom du vaisseau, le numéro NCC/NFR, le type et la classe du vaisseau spatial ou de la station. (Remarque : durant le Shakedown Program, les chapitres à l'entraînement utilisent des préfixes NX/SFX).
- Le Commanding Officer et l'Executive Officer doivent tous deux avoir plus de 18 ans.

Comme certains chapitres du Shakedown Program peuvent ne pas être sur Internet et d'autres le sont, il y a deux façons de demander le VRR package : 1) par voie postale et 2) par voie électronique.

- 1) Voie postale

Une fois que les exigences ci-dessus sont remplies, le CO du chapitre en Shakedown doit mettre sous enveloppe les éléments suivants :

- Un formulaire de Vessel Registration Request (VRR - Demande d'Enregistrement de Vaisseau) complété et signé.
- Une copie des certificats d'Officer Training School (OTS) du CO et du XO.
- Une copie de la lettre d'autorisation du vaisseau du DTS.
- Un chèque ou mandat postal à l'ordre de STARFLEET couvrant le montant des frais du chapitre en Shakedown (si applicable). Contacter le Chief of Shakedown Operations, STARFLEET pour vérifier.
- Deux enveloppes timbrées libellées respectivement au nom du RC et du Chief of Shakedown Operations.

Le package (i.e. l'enveloppe contenant tous les éléments décrits ci-dessus) est transmis au CO du Support Chapter, qui ajoutera sa signature au VRR et fera suivre la totalité des éléments au RC. Votre Région peut vous demander de transmettre une copie du VRR aux Regional ShOc officers. Si le vaisseau se trouve dans une Région différente de celle de son Support Chapter, les RC des Régions de chacun des deux vaisseaux (Shakedown et Support) doivent recevoir et signer tous les documents durant la période de Shakedown. Une fois que le(s) RC a(ont) signé le VRR, il(s) font suivre le package au Chief of Shakedown Operations, STARFLEET.

2) Voie électronique

Pour soumettre le VRR par voie électronique, la procédure suivante doit être appliquée :

- Le futur chapitre à l'entraînement obtient l'approbation du DTS pour son vaisseau, par e-mail.
- Le futur chapitre à l'entraînement obtient les informations d'éligibilité à l'OTS par la base de données de STARFLEET ou dispose d'une copie des certificats qui peut être jointe à un e-mail.
- Le PDF du VRR est imprimé et rempli par le futur CO. Le VRR complété est scanné puis envoyé par e-mail à l'adresse officielle du CO du Support Chapter, du RC (des deux RC si le Support Chapter provient d'une Région différente), des Regional ShOc officers qui le demandent, et du Chief of Shakedown Operations, STARFLEET.
- Chaque personne concernée signe le VRR, le scanne puis le transmet en PJ d'un e-mail à la personne suivante de la liste de distribution. Le mail d'approbation du DTS et les informations concernant l'éligibilité à l'OTS ou les certificats sont attachés à cet e-mail.
- Quand l'approbation finale est donnée par le Shakedown Operations Command, le Shakedown Chapter est lancé.

Une fois que Shakedown Operations a reçu et vérifié le package (i.e. le mail contenant toutes les informations décrites ci-dessus), il lance officiellement le chapitre en

entraînement et nomme le CO au grade O-5 et le XO au grade O-4 (à condition qu'ils n'aient pas déjà un grade au moins équivalent).

Les chapitres en entraînement du Shakedown Program conduisent les activités et opérations presque comme un chapitre commissionné de STARFLEET. Les rapports doivent être remplis mensuellement avec le CO du Support Ship, le(s) RC et le Chief of Shakedown Operations, STARFLEET. Durant le temps passé dans le Shakedown Program, l'équipage est encouragé à commencer à développer des procédures opérationnelles, des newsletters, à recruter et à conduire d'autres activités normalement conduites par les chapitres de STARFLEET.

Le Shakedown Program reçoit les chapitres à l'entraînement de STARFLEET pour une période minimum de 9 mois. Cette période peut être allongée si nécessaire. La durée habituelle nécessaire à terminer le Shakedown Program est comprise entre 9 et 12 mois.

Section 05:07 – PROGRAMME SHAKEDOWN ACCÉLÉRÉ (ASP)

L'Accelerated Shakedown Program (ASP) a été développé pour prendre en compte le fait que certains groupes cherchant à devenir des chapitres de STARFLEET possèdent déjà certaines caractéristiques que le Shakedown Program standard permet d'acquérir.

En d'autres termes, certains groupes, que ce soient de nouveaux groupes constitués de membres de longue date qui ont « bourlingué », ou un groupe qui est déjà réuni depuis quelques temps (par exemple un club indépendant cherchant à devenir un chapitre de STARFLEET ou un ancien chapitre désirant réintégrer STARFLEET après une période d'absence) ont besoin de moins de temps pour s'adapter au fonctionnement d'un chapitre de STARFLEET que n'en aurait besoin un nouveau groupe formé de nouveaux membres.

Dans ce cas, il est raisonnable de prévoir un temps de Shakedown plus court. Une série d'indicateurs a été établie afin de permettre au Shakedown Operations Command de déterminer si un groupe se qualifie pour une période raccourcie de Shakedown. De plus amples détails peuvent être obtenus en consultant le START manual ou en contactant Shakedown Operations Command. Cependant, même sous ASP, la période minimale de Shakedown est de 5 mois.

Section 05:08 – LE PROGRAMME DES CHAPITRES DE STARFLEET

Durant une année (typiquement entre neuf et douze mois), l'équipage du chapitre en Shakedown Program peut soumettre un autre formulaire VRR pour demander à devenir un chartered chapter. Pour être commissionné comme chartered chapter, les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'équipage doit être composé d'au moins dix membres actifs de STARFLEET, y compris le CO et le XO. Seuls des membres individuels, ou jusqu'à trois (3) personnes par adhésion familiale comptent dans ce minimum.
- Le CO et le XO doivent avoir réussi l'examen de l'Officer Command College (OCC).
- L'autorisation du Department of Technical Services doit avoir été reçue pour le nom du vaisseau, le numéro NCC/NFR, le type et la classe du vaisseau spatial ou de la station (l'autorisation initiale peut être utilisée si le groupe n'a pas changé de vaisseau).

Comme certains chapitres du Shakedown peuvent ne pas être sur Internet et d'autres le sont, il y a deux façon de demander le VRR package : 1) par voie postale et 2) par voie électronique.

1) Voie postale

Une fois que les exigences ci-dessus sont remplies, le CO du chapitre à l'entraînement doit mettre sous enveloppe les éléments suivants :

- Un nouveau formulaire de Vessel Registration Request (VRR - Demande d'Enregistrement de Vaisseau) complété et signé.
- Une copie des certificats d'Officer Command College (OCC) du CO et du XO.
- Une copie de la lettre d'autorisation du vaisseau du DTS.
- Un chèque ou mandat postal à l'ordre de STARFLEET couvrant le montant des frais d'affrètement (si applicable). Contacter le Chief of Shakedown Operations, STARFLEET pour vérifier.
- Trois enveloppes timbrées libellées respectivement au nom du RC, du Chief of Shakedown Operations, STARFLEET et du Chief of Operations, STARFLEET.

Le package est transmis au CO du Support Chapter, qui ajoutera sa signature au VRR et fera suivre la totalité des éléments au(x) RC. Votre Région peut vous demander de transmettre une copie du VRR aux Regional ShOc officers. Une fois que le(s) RC a(ont) signé le VRR, il(s) font suivre le package au Chief of Shakedown Operations, STARFLEET. Une fois que Shakedown Operations a reçu et vérifié le package, ils le font suivre au Chief of Operations, STARFLEET, qui commissionne officiellement le chapitre et nomme le CO au grade O-6 et le XO au grade O-5 (à condition qu'ils n'aient pas déjà un grade au moins équivalent).

2) Voie électronique

Pour soumettre le VRR par voie électronique, la procédure suivante doit être appliquée :

- Le futur Chapitre obtient l'approbation du DTS, par e-mail (l'approbation précédente peut être utilisée).
- Le futur Chapitre obtient les informations d'éligibilité à l'OTS/OCC par la base de données de STARFLEET ou dispose d'une copie des certificats qui peut être jointe à un e-mail.
- Le PDF du VRR est imprimé et rempli par le futur CO. Le VRR complété est scanné puis envoyé par e-mail à l'adresse officielle du CO du Support Chapter, du RC (des deux RC si le Support Chapter provient d'une Région différente), des Regional ShOc officers qui le demandent, et du Chief of Shakedown Operations, STARFLEET.
- Chaque personne concernée signe le VRR, le scanne puis le transmet en PJ d'un e-mail à la personne suivante de la liste de distribution. Le mail d'approbation du DTS et les informations concernant l'éligibilité à l'OTS/OCC ou les certificats sont attachés à cet e-mail.

Une fois que Shakedown Operations a reçu et vérifié le package, ils le font suivre au Chief of Operations, STARFLEET, qui commissionne officiellement le chapitre et nomme le CO au grade O-6 et le XO au grade O-5 (à condition qu'ils n'aient pas déjà un grade au moins équivalent).

De plus amples informations concernant le Shakedown Program de STARFLEET et la façon de devenir un chapitre de STARFLEET peuvent être obtenues en contactant le Chief of Shakedown Operations, STARFLEET ou le Chief of Operations, STARFLEET (inclure une enveloppe timbrée pour tout échange par courrier postal). Il est conseillé que les chapitres proposés conservent une copie de tous les documents transmis, particulièrement du VRR.

La détermination du nom du chapitre est aussi importante, si ce n'est plus, que la détermination de son type. Le Department of Technical Services approuve les noms des chapitres. Une multitude de possibilités de noms existe, cependant ils sont tous sujet à – et ne peuvent pas être utilisés sans – l'approbation du DTS. Aucun chapitre à l'entraînement ou chapitre de STARFLEET ne peut être lancé ou commissionné sans un nom approuvé par le DTS. Pour plus d'informations sur la façon de nommer un chapitre et les restrictions, contacter le DTS.

Section 05:09 – VILLE D'ATTACHE

En commissionnant un nouveau chapitre de STARFLEET, le Commanding Officer annoncera sa ville d'attache au Département des Opérations, avec l'autorisation préalable du RC de la Région dans laquelle se trouve la ville d'attache. Une fois qu'une ville d'attache est fixée, elle ne peut normalement pas être changée. Si un chapitre désire la

changer, il doit envoyer à l'Executive Committee les raisons détaillées de sa demande. L'Executive Committee peut accepter ou rejeter la demande.

Si une ville d'attache se trouve dans une Région différente de celle où réside le Commanding Officer, les deux RC doivent être consultés et donner leur approbation (par voie postale ou électronique) avant que l'EC puisse délibérer pour accepter ou rejeter la demande. Si les RC concernés refusent tous deux la demande, celle-ci est automatiquement rejetée. Seul un vote à la majorité des membres de l'AB peut passer outre.

Section 06 - Cotisations et contributions

Section 06:01 - COTISATIONS D'ADHÉSION

Chaque membre de STARFLEET sera tenu de payer des cotisations déterminées et approuvées par l'AB, dont le paiement est une condition préalable au maintien de l'adhésion à STARFLEET. Les adhésions honoraires à STARFLEET sans paiement de cotisation peuvent être attribuées par l'EC après consultation et approbation par l'AB.

Le prix des cotisations est détaillé dans la section 02:01 de ce manuel.

Section 06:02 – MEMBRES À VIE

Un membre à vie illustre les principes et les idéaux que STARFLEET s'efforce de maintenir. Ce sont des exemples que les autres membres peuvent considérer comme un modèle. Le processus de sélection d'un membre à vie n'est pas facile et rien ne garantit qu'il y aura un bassin suffisant de candidats potentiels chaque année. Par conséquent, l'attribution d'une ou de plusieurs adhésions à vie n'est pas une exigence annuelle, mais plutôt le summum de la reconnaissance d'une carrière de service exemplaire à l'organisation.

Le EC, après consultation et approbation du AB, sera habilité à accorder des adhésions à vie non payantes à STARFLEET selon les critères documentés dans la section 02:02 du Manuel du membre. Un CS sortant se verra attribuer une telle qualité de membre à moins qu'une motion de refus de ce privilège ne soit adoptée par une majorité du AB et du EC réunis.

Critères d'adhésion à vie:

1. Les candidats membres à vie doivent avoir atteint le grade d'amiral et avoir occupé le grade de façon continue et en règle pendant cinq ans OU avoir été membre de STARFLEET de façon continue et en règle pendant une période d'au moins quinze ans.
2. Les candidats membres à vie doivent actuellement, ou depuis leur dernière promotion, avoir servi l'organisation internationale en apportant une «contribution significative».

a. Une «contribution significative» peut être obtenue en siégeant en tant que membre de l'organe directeur (EC ou AB) ou du personnel international, ou tel que déterminé par l'EC.

3. Les candidats membres à vie qui ont été suspendus et / ou dont les privilèges ont été révoqués par tout e-mail officiel de STARFLEET ou de toute autre liste de médias sociaux par le modérateur doivent avoir les détails de leur suspension / révocation examinés par le EC. L'EC les examinera et déterminera si l'action justifie la disqualification.

4. Les candidats membres à vie, afin d'être transmis à l'AB pour examen, doivent recevoir un vote à la majorité simple pour l'appui de l'ensemble de l'EC. Tout candidat qui ne dispose pas de la majorité simple de l'EC au complet doit être soumis à l'AB pour examen.

Nominations

Conformément aux sections 02:02 et 06:02 du Manuel du membre STARFLEET actuel, le EC de STARFLEET peut attribuer des adhésions à vie non payantes avec l'approbation de l'AB de STARFLEET.

En utilisant les critères de la section 06:02:01, le EC peut recommander à l'AB jusqu'à deux membres pour une adhésion à vie chaque année fiscale. Lesdites recommandations devraient, si possible, être faites dans un délai suffisant pour permettre la présentation, si elles sont approuvées par l'AB, desdites adhésions à vie à la Conférence internationale annuelle de STARFLEET. Si cela n'est pas possible, il est à la discrétion du CS de sélectionner une autre heure et / ou lieu pour faire l'annonce.

Scrutin

Toute mise en candidature pour devenir membre à vie nécessite un vote à la majorité des deux tiers de l'AB de STARFLEET, tel que défini actuellement par les statuts actuels de STARFLEET, afin d'être décernée auxdits candidats. Le processus de vote doit suivre les directives établies utilisées pour l'adoption des résolutions de l'AB.

Si les candidats ne parviennent pas à obtenir la majorité des deux tiers, ils ne recevront pas l'adhésion à vie. Cependant, le candidat peut être soumis de nouveau plus tard sans préjudice.

Révocation

Si, à tout moment, après avoir reçu un abonnement à vie, un membre à vie se conduit de manière à porter préjudice et / ou discréditer son chapitre, sa région ou STARFLEET lui-même, alors l'AB peut révoquer son adhésion à vie.

L'inspecteur général de STARFLEET sera chargé d'enquêter sur une telle conduite présumée afin de déterminer son lien avec l'adhésion à vie du membre. Si ladite enquête conclut qu'il y a des raisons de croire que la conduite dudit membre était moins

qu'honorable, l'AB peut révoquer l'adhésion à vie par un vote à la majorité des deux tiers de l'ensemble.

Si, à tout moment, trois envois successifs - électroniques ou USPS (courrier postal) du chef des opérations informatiques de STARFLEET au membre à vie sont renvoyés comme «non livrables / adresse inconnue», alors l'adhésion à vie peut être suspendue jusqu'à ce que le membre à vie demande qu'il soit rétabli.

Résiliation et réactivation

Une fois tous les deux ans, le Chef des Opérations Informatiques de STARFLEET peut choisir de contacter un membre à vie pour déterminer qu'il est toujours intéressé à recevoir ses documents d'adhésion. Si la réponse est négative, renvoyée sans réponse ou sans réponse après 30 jours, l'adhésion peut être suspendue jusqu'à ce que le membre à vie demande sa réintégration.

Un membre à vie peut également demander la résiliation de son adhésion à vie. Cette demande doit être faite par écrit - soit via USPS ou en pièce jointe par e-mail au chef des opérations informatiques de STARFLEET. Si ledit membre choisit plus tard de se réassocier à STARFLEET, son adhésion à vie peut être rétablie par un vote à la majorité simple de l'ensemble de l'AB.

Section 06:03 MEMBRES HONORAIRES

Un membre honoraire est celui qui s'est distingué par son service à STARFLEET ou à la communauté Star Trek dans son ensemble. Il n'y a aucune exigence pour l'attribution annuelle d'un membre honoraire.

Critères d'adhésion honoraire

1. Les candidats membres honoraires doivent avoir atteint le grade d'amiral et avoir occupé ce grade de façon continue et en règle pendant cinq ans OU avoir été membre de STARFLEET, de façon continue et en règle, pendant une période d'au moins dix ans.
2. Les candidats membres honoraires qui ont été suspendus et / ou dont les privilèges ont été révoqués de tout courriel officiel de STARFLEET ou de toute autre liste de médias sociaux par le modérateur doivent avoir les détails de leurs suspensions / révocations examinés par l'EC. Il examinera ces suspensions / révocations et déterminera si les actions justifient la disqualification.
3. Les candidats membres d'honneur, afin d'être transmis à l'AB pour examen, doivent recevoir un vote à la majorité simple de soutien de l'ensemble de l'EC. Tout candidat qui ne dispose pas de la majorité simple de l'EC au complet ne doit pas être présenté à l'AB pour examen.

Nominations

Conformément aux sections 02:02 et 06:02 du manuel du membre STARFLEET actuel, le comité exécutif de STARFLEET peut attribuer des adhésions honoraires non payantes avec l'approbation de l'AB de STARFLEET.

En utilisant les critères de la section 06:02:01, l'EC peut recommander à l'AB jusqu'à quatre membres pour un membre honoraire chaque année fiscale. Lesdites recommandations devraient, si possible, être faites en suffisamment de temps pour permettre la présentation, si elles sont approuvées par l'AB, desdits membres honoraires lors de la conférence internationale annuelle de STARFLEET. Si cela n'est pas possible, il est à la discrétion du CS de sélectionner une autre heure et / ou lieu pour faire l'annonce.

Scrutin

Toutes les candidatures pour les membres honoraires nécessitent un vote à la majorité des deux tiers de l'AB de STARFLEET, tel que défini actuellement par les statuts actuels de STARFLEET, afin d'être décernées auxdits candidats. Le processus de vote doit suivre les directives établies utilisées pour l'adoption des résolutions de l'AB.

Si les candidats n'obtiennent pas une majorité des deux tiers, ils ne recevront pas le statut de membre honoraire. Cependant, le candidat peut être soumis de nouveau plus tard sans préjudice.

Fin de la période d'adhésion

À la fin de la période d'adhésion honoraire, le membre sera renvoyé dans la catégorie de membre cotisant. Si cela est justifié, un récipiendaire d'un statut de membre honoraire peut se voir nommé et se voir décerner un tel statut à l'issue de la première.

Aucun membre ne peut recevoir plus de deux adhésions honoraires consécutives.

Dans le cas des acteurs et / ou membres d'équipage des différentes productions de Star Trek (programmes télévisés ou films) qui ont obtenu un statut de membre honoraire, l'option sera donnée aux chapitres de STARFLEET d' "accueillir" une célébrité qui a été ainsi honorée. Le chapitre sélectionné sera autorisé à porter ladite célébrité sur sa liste d'équipage et sera par la suite responsable du maintien des cotisations de la célébrité.

Aucun chapitre ne sera autorisé à porter plus d'une célébrité de ce type sur sa liste d'équipage à la fois.

Si, à tout moment, trois envois successifs - électroniques ou USPS (courrier postal) du Chef des Opérations Informatiques de STARFLEET au membre honoraire sont renvoyés comme non livrables / adresse inconnue, alors le membre honoraire peut être suspendu jusqu'à ce qu'il demande sa réintégration.

Résiliation et réactivation

Une fois tous les deux ans, le Chef des Opérations Informatiques de STARFLEET peut choisir de contacter un membre honoraire pour déterminer qu'il est en effet toujours

intéressé à recevoir ses documents d'adhésion. Si la réponse est négative, renvoyée sans réponse ou sans réponse fournie après trente jours, l'adhésion peut être suspendue jusqu'à ce que le membre d'honneur demande sa réintégration.

Un membre honoraire peut également demander la résiliation de son statut de membre honoraire. Cette demande doit être faite par écrit, soit via USPS (courrier postal) ou en pièce jointe par courrier électronique, au Chef des Opérations Informatiques de STARFLEET. Si ledit membre choisit plus tard de se réassocier à STARFLEET, sa qualité de membre honoraire sera traitée comme si elle avait pris fin et ledit membre devra être réintégré en tant que membre cotisant.

Section 06:04 - FRAIS DE CHARTE DU CHAPITRE

L'AB sera habilité, par vote à la majorité simple, à évaluer une redevance annuelle d'affrètement de chapitre ou une redevance d'enregistrement de navire sur les chapitres ou chapitres à l'entraînement de STARFLEET.

Les frais d'affrètement du chapitre seront évalués pour tous les chapitres à partir de l'année civile après laquelle le chapitre a payé ses frais d'enregistrement des navires et termine sa première année en tant que chapitre de STARFLEET.

Les chapitres à l'entraînement et les chapitres commissionnés sont soumis à des frais d'immatriculation du navire qui serviront d'équivalent aux frais d'affrètement du chapitre.

Ces frais annuels de charte de chapitre seront d'un montant raisonnable et ne seront utilisés que pour fournir des services et des avantages à tous les chapitres et chapitres en formation.

Section 07 – Retrait d'un officier en poste

Section 07:01 – REGIONAL COORDINATORS

Si les CO d'une région ne sont pas satisfaits de la performance de leur RC, après avoir d'abord épuisé toutes les voies pour réconcilier leurs différends avec ledit RC, les CO doivent adresser une requête à l'inspecteur général, STARFLEET, pour lancer un processus de suppression dit RC du bureau. À la réception de la pétition signée par au moins 25% des bureaux de pays de la région, l'inspecteur général, STARFLEET interrogera oralement et / ou demandera des déclarations écrites à toutes les parties concernées. L'inspecteur général de STARFLEET ne peut se récuser, lui et son personnel, de l'affaire que s'il estime que la participation de son bureau à l'affaire créerait un conflit d'intérêts ou une apparence d'irrégularité. Dans ce cas, s'il n'y a personne dans l'état-major de l'Inspecteur général qui puisse assumer la compétence en la matière, la pétition sera envoyée au CS pour suite à donner.

Après avoir dûment pris en considération toutes les positions, l'inspecteur général, STARFLEET (ou l'enquêteur qui a assumé l'autorité sur l'affaire), en consultation avec le

CS, doit décider s'il convient de soumettre la pétition au AB pour un examen plus approfondi ou demander un vote de confiance immédiat par les commandants de la région que représente le RC. Si la pétition est soumise au AB, le AB délibérera d'abord sur la question, puis à la majorité des voix de tous les coordonnateurs régionaux en fonction, à l'exclusion du RC qui fait l'objet de la pétition de destitution, votera sur l'opportunité de demander un vote de confiance dans la région touchée. Aucune procuration de vote ne sera acceptée dans ce processus de vote.

Si la pétition pour retirer le RC est accompagnée de la signature de plus de 50% des CO de la Région, le processus de Vote de Confiance sera lancé automatiquement par l'Inspecteur Général, STARFLEET. Si le vote de confiance régional est en faveur de la révocation, le CS doit promouvoir le VCR en place pour servir de CR intérimaire jusqu'à ce qu'une élection convoquée puisse être tenue.

Si un RC ne parvient pas à voter dans au moins 75% des questions soumises au vote au cours d'une année civile, le AB peut, par un vote des deux tiers, voter l'exclusion du RC qui est le sujet. de la requête de suppression, retirer tout RC, comme spécifié à l'article 5, section 5.16 des statuts de STARFLEET.

Section 07:02 - MEMBRE DU EC

Tout membre de STARFLEET a le droit de demander au CS ou au AB la révocation d'un membre du EC Les demandes de révocation ne peuvent être fondées que sur le prétendu manque d'exécution des fonctions officielles du membre du EC. Aucun membre de STARFLEET ne peut demander la révocation d'un membre du EC en raison d'un différend personnel entre le membre requérant et le membre du EC. Une telle pétition est sujette à un refus sommaire.

Après enquête du CS ou de l'IG, si le membre du EC est incapable ou refuse d'exécuter les fonctions officielles de son poste d'une manière qui est dans le meilleur intérêt de STARFLEET, alors le membre du EC sera révoqué conformément à l'article 6. , Section 6.4 des statuts de STARFLEET.

Section 07:03 – COMMANDER, STARFLEET

Si à tout moment le CS néglige ses devoirs, tels que décrits dans l'actuelle Constitution et le Manuel du membres, ou si le CS cause un préjudice à la réputation de STARFLEET par l'une de ses actions, et sur réception d'une pétition avec les signatures d'au moins 5% des membres actuels de pas moins de 10 chapitres, de pas moins de 2 régions distinctes, le processus de destitution peut être lancé par le AB. Au cours de cette procédure, le CS sera autorisé à défendre ses actions auprès de l'AB assemblé. Le CS est autorisé à sélectionner tout membre de STARFLEET pour agir en tant que son / sa conseiller au cours de cette procédure.

Le AB nommera un membre de STARFLEET, qui peut être un RC actuel, pour agir en tant que défenseur du AB au cours de cette procédure. Tout ou partie de la procédure peut

être menée à huis clos si nécessaire, pour empêcher la divulgation d'information potentiellement diffamatoire. Cependant, à un moment approprié après la conclusion de l'instance, une transcription de l'instance doit être mise à la disposition du public, à moins que le AB et le CS en conviennent mutuellement et demandent par écrit que la transcription ne soit pas disponible.

Après un examen complet et équitable des accusations portées contre le CS, si les deux tiers (2/3) des membres siégeant de l'AB votent en faveur de la suppression du CS, alors le CS sera condamné à démissionner dans les trente (30) jours ou toute période de temps inférieure fixée par l'AB. Si le CS ne se conforme pas à cet ordre en temps opportun, le AB le démet de ses fonctions et installe le VCS en tant que nouveau CS. Le nouveau CS devra, dans les dix (10) jours suivant son entrée en fonction, désigner un candidat à la nomination comme nouveau VCS. Le AB confirmera ou rejettera alors le candidat dans un délai maximum de trente (30) jours par un vote majoritaire.

Si l'ancien CS, pour une raison quelconque, ne coopère pas avec le nouveau CS ou l'AB dans la transition en temps opportun de tous les fichiers et matériaux STARFLEET requis, comme cela peut être indiqué dans le Manuel du membre ou toute autre résolution officielle appropriée de STARFLEET, soit le nouveau CS ou l'inspecteur général, STARFLEET sera chargé et autorisé à intenter une action en justice appropriée conformément aux lois des États-Unis d'Amérique et de l'État d'incorporation de STARFLEET.

Section 07:04 - COMMANDANTS ET OFFICIERS RÉGIONAUX

Les CO de tous les chapitres de STARFLEET serviront au gré des équipages de leurs chapitres, et sauf dans les circonstances énoncées à la section 03:01, la révocation de ces officiers par quiconque autre que les membres des chapitres ne sera pas autorisée.

Les officiers régionaux, tels que les VRC, servent à la discrétion du RC, et la révocation de ces officiers par toute autre personne autre que le RC ne sera pas non plus autorisée.

Les départements auxiliaires, tels que définis à la section 10:01, souhaitant nommer un officier de département qui partage une zone de responsabilité (AOR) avec une région donnée recevront des conseils de leur département respectif et / ou du VCS, quant à la nomination d'officiers responsables de cet AOR partagé. Ces agents ne sont PAS intégrés, par nature, au personnel d'un RC, ni sous la supervision directe du RC. Cependant, étant donné le besoin inhérent du rôle de travailler avec le RC et son personnel, l'avis et le consentement des RC sont nécessaires pour la nomination des auxiliaires.

Section 07:05 – L' INSPECTOR GENERAL, STARFLEET

Si, à tout moment, le CS n'est pas satisfait du rendement de l'inspecteur général, il peut soumettre une motion au AB pour faire démettre l'inspecteur général de ses fonctions. Le AB dispose de trente jours à compter de la date de la motion pour enquêter sur la question, mais peut voter pour prolonger cette période de trente jours supplémentaires à

la majorité simple. À la fin de cette période, le AB soumettra la motion au vote. À la majorité des deux tiers, le AB votera alors s'il doit révoquer ou non l'inspecteur général.

Section 07:06 – LE JAG, STARFLEET

Si à tout moment un membre du AB n'est pas satisfait de la performance du juge-avocat général, ce membre du AB peut soumettre une requête à l'ensemble du AB pour faire démettre le juge-avocat général de ses fonctions. Le AB dispose de trente jours à compter de la date de la motion pour enquêter sur la question, mais peut voter pour prolonger cette période de trente jours supplémentaires à la majorité simple. À la fin de cette période, le Conseil de l'Amirauté soumettra la motion au vote. À la majorité des deux tiers, le AB se prononce ensuite sur la révocation ou non du juge-avocat général.

Section 08 – Les finances

Section 08:01 - EXERCICE FISCAL

L'année fiscale de STARFLEET commencera le 1er juillet et se terminera le 30 juin de l'année civile suivante. Toutes les transactions de STARFLEET seront effectuées en dollars américains.

Section 08:02 - SYSTÈME COMPTABLE

Le EC installera et maintiendra un système comptable pour STARFLEET conformément aux principes comptables généralement reconnus, suffisant pour maintenir le statut d'exonération fiscale de STARFLEET et qui produira des états financiers concis et faciles à comprendre au moins trois fois par an, pouvant être publié dans le Communiqué.

Section 08:03 - FONDS INVESTIS

Les fonds appartenant à STARFLEET, sauf si nécessaire pour payer les dépenses courantes, doivent être investis dans des dépôts bancaires assurés par le gouvernement fédéral des États-Unis ou des instruments garantis par l'entière foi et crédit des États-Unis d'Amérique, ou dans d'autres investissements que le Comité exécutif peut autoriser. Aucun fonds ne peut être déposé dans un coffre-fort. Aucun fonds ne doit être investi ou prêté d'une manière qui entraîne le profit ou l'avantage personnel d'un dirigeant ou d'un membre de l'organisation. À l'exception du financement de la Conférence internationale annuelle et des opérations et dépenses commerciales raisonnables et nécessaires, aucun fonds de STARFLEET ne peut être investi ou dépensé dans une entreprise commerciale ou de toute autre manière entraînant une perte réelle d'argent. Toute personne ou personnes autorisant une telle entreprise commerciale sera personnellement responsable envers la société et ses membres de toutes les pertes ainsi subies.

Section 08:04 - FIDUCIAIRE LIÉ

Tous les membres ou représentants de cette organisation qui gèrent les fonds reçus ou dépensés par STARFLEET au-delà de 750 \$ seront cautionnés selon les montants que le

EC déterminera de temps à autre, à l'exception du CS, qui sera cautionné fiduciairement comme prévu dans l'énoncée à l'article 4, section 10.

Section 08:05 - ARGENT ET PROPRIÉTÉ

Tout l'argent et les biens appartenant à cette organisation, à toute région de celle-ci, ou à tout chapitre individuel (y compris les chapitres à l'entraînement) doivent être détenus et utilisés uniquement au profit de l'organisation, de la région ou du chapitre et de ses membres ou de l'organisme de bienfaisance ou du fonds pour auquel l'argent ou la propriété est désigné. Aucun contrat ni aucune dépense de fonds STARFLEET ne sera effectué, ce qui entraînera le profit personnel ou l'avantage d'un dirigeant ou membre de STARFLEET.

Section 08:06 – DÉBOURSÉS

Tous les déboursés de STARFLEET seront effectués par le directeur financier, qui tiendra des registres vérifiables indiquant la date, le bénéficiaire, le type de service rendu ou de biens ou de biens achetés, la ligne budgétaire dans laquelle ils devraient tomber et le montant du paiement.

Section 08:07 - EXAMENS FINANCIERS

Le EC assurera l'examen annuel des livres de comptes de STARFLEET par un comité d'audit formé d'un sous-ensemble du AB. L'examen doit être terminé avant le retour annuel à l'IRS. Tous les membres du AB auront un accès en lecture seule aux états financiers et aux registres financiers de STARFLEET.

Section 08:08 - LIQUIDATION FINANCIÈRE

Comme indiqué à l'article 1, section 3, en cas de dissolution ou de liquidation de STARFLEET, ou de cessation de ses activités, les biens et actifs de STARFLEET doivent d'abord être utilisés pour payer toutes les dettes impayées, tous les actifs restants étant apportés au nom de l'adhésion à une organisation caritative reconnue en vertu du Title 26, United States Code, Section 501 (c) (3) ou (c) (7), comme choisi par le EC.

Section 08:09 – STARFLEET INTERNATIONAL CONFERENCE (IC)

Lorsqu'une conférence internationale est remise, elle doit être remise en étant entendu que tous les fonds pour l'événement seront sous la direction du directeur financier, qui met les fonds à la disposition du président de la conférence d'une manière conforme aux lignes directrices publiées dans le Manuel du membre.

Section 09 – Processus disciplinaire et d'appel

Section 09:01 - ACTION DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS POSSIBLES

STARFLEET ne traite pas des questions de nature criminelle, à moins que l'acte criminel n'implique directement les fonctions de STARFLEET. Si un membre se plaint d'un acte

criminel commis par un autre membre, il doit en informer immédiatement les autorités compétentes, puis en informer leur chaîne de commandement locale.

Cette section traite des questions qui concernent directement STARFLEET; en particulier, les violations des dispositions des statuts de STARFLEET et du Manuel de ce membre. Un membre peut déposer une plainte contre une autre pour violation de ces documents par un autre membre selon le processus suivant :

1. Dépôt d'une plainte: Le membre plaignant doit déposer sa plainte auprès du CS. Tous les documents et informations à l'appui doivent être inclus lors du dépôt de la plainte. Le CS examinera la plainte et déterminera si elle est fondée et devrait faire l'objet d'une enquête. Pour les plaintes en vertu de la section 02:05, si le CS constate que les informations ou les preuves sont insuffisantes ou ne croit pas qu'une enquête est justifiée, il / elle enverra un e-mail ou une lettre au membre plaignant pour l'informer qu'aucune enquête ne sera menée mais donne au membre 30 jours pour envoyer plus d'informations s'il souhaite faire une dernière demande d'enquête.

2. Traitement de la plainte: Si le CS trouve que la plainte est justifiée, la plainte sera envoyée par le CS à l'inspecteur général pour examiner l'affaire, enregistrer les parties impliquées, attribuer un numéro de suivi et commencer l'enquête conformément à l'Inspecteur général. L'enquête doit être menée le plus rapidement possible pour garantir le respect des délais.

3. Rapport: Une fois l'enquête terminée, l'inspecteur général soumettra un rapport au CS, AB, et à tous les membres impliqués dans la plainte. Le rapport comprendra une liste des griefs soulevés et des sections des règles et règlements de STARFLEET qui sont en violation et sera envoyé par courrier électronique ou par courrier certifié au membre accusé qui se trouve à l'adresse indiquée dans les registres des membres. Ce rapport peut inclure des recommandations de l'IG.

4. Réponse de l'accusé: Le membre accusé aura trente (30) jours pour répondre par courriel ou courrier certifié à l'IG. Le membre accusé a le droit de demander une prolongation de trente (30) jours supplémentaires à l'IG pour préparer sa réponse.

5. La décision: Après réception de la réponse du membre accusé ou expiration du délai de réponse, le CS demandera la création d'un conseil de discipline. Ce conseil sera composé de trois RC de régions autres que le membre défendeur ou toute partie intéressée. Le conseil de discipline sera présidé par le RC principal, selon la durée du mandat.

Une fois le conseil de discipline formé, le CS soumettra immédiatement la plainte et toute preuve à ce conseil pour examen et décision.

6. Sanctions: Si la plainte est jugée valide, le conseil de discipline peut appliquer une ou plusieurs des sanctions suivantes:

- Le membre accusé peut recevoir un avertissement écrit, qui lui est fourni par son RC, et conservé pour enregistrement par le RC du membre et l'IG.

- Le membre accusé peut être rétrogradé.
- Le membre accusé peut être recommandé au AB pour expulsion de l'organisation.
- Le membre accusé peut être poursuivi au civil ou des accusations contre lui / elle peuvent être déposées devant un tribunal pénal compétent.
- Reporté à l'ensemble du CAB pour toute autre sanction déterminée par le AB.

7. Notification: Le membre accusé sera informé de la décision et de la sanction imposée par e-mail ou par courrier par le commandant, STARFLEET ou leur représentant dûment désigné.

8. Appel: le membre accusé a le droit de faire appel. L'appel doit être introduit auprès de l'Inspecteur Général et du CS par courrier électronique ou par courrier certifié dans les trente (30) jours à compter de la date du courrier électronique envoyé l'informant de la décision et des sanctions ou de la date de réception de la lettre de décision si elle est envoyée par courrier certifié.

9. Dans le cas où la plainte concerne le CS, le VCS doit remplir toutes les fonctions où le CS est énuméré dans le processus ci-dessus.

Section 09:02 - LE PROCESSUS D'APPEL DE STARFLEET

STARFLEET reconnaît le droit, codifié dans le Manuel des membres de STARFLEET, d'un membre de faire appel de toute décision de jugement prononcée contre lui / elle par STARFLEET ou l'un de ses dirigeants.

Le AB servira d'organe d'appel officiel de STARFLEET. Cependant, afin de ne pas alourdir le AB du poids de tous les appels qui pourraient éventuellement être déposés par les membres, un organe de trois membres sera convoqué si nécessaire pour examiner tous les appels qui ne relèvent pas de l'article 09:03. de cet article. Le membre dispose de 30 jours à compter de la date à laquelle l'avis de conclusion lui a été remis par son RC pour interjeter appel. La demande d'appel doit être adressée à l'inspecteur général, STARFLEET, et inclure uniquement la demande elle-même et l'affaire, et / ou le numéro de dossier faisant l'objet de l'appel.

Le processus de création d'un comité de révision d'appel de STARFLEET est le suivant: une fois que l'inspecteur général, STARFLEET reçoit un avis du membre indiquant qu'il fait appel de l'avis de conclusions, l'IG doit informer le CS qu'un appel a été demandé. Cet avis doit être donné dans les 48 heures suivant la réception de l'appel par l'IG. Si la nature de l'appel nécessite la création d'un comité de révision des appels, le CS doit alors charger le VCS, de former le comité. Le CS dispose de 24 heures pour informer le VCS qu'une commission de révision des appels doit être formée.

Lors de la formation du Conseil, le VCS doit solliciter un volontaire du AB, un volontaire du EC (à l'exclusion d'eux-mêmes et du CS), et un bénévole membre en général qui est membre de STARFLEET depuis au moins 3 ans. . Les trois membres de la Commission

de révision des appels doivent être choisis dans les 15 jours suivant la charge du VCS de former la Commission et aucun membre de la Commission ne doit être de la même région que le membre ayant déposé l'appel. Aucun membre de la commission de révision des appels ne peut être membre du conseil de discipline qui a d'abord examiné la question en appel.

Le VCS sollicitera des volontaires en publiant ladite demande sur la liste officielle de discussion commerciale STARFLEET, pour le membre en général; la liste de discussion des affaires du AB, pour le membre de l'AB; et la liste de discussion officielle du EC, pour le membre du EC. Si plusieurs volontaires s'avancent, le premier volontaire qualifié de chaque groupe doit être choisi, bien que la décision finale sur ledit volontaire revienne au VCS.

Si aucun volontaire ne se prévaut de l'un ou de tous les organismes mentionnés ci-dessus, le VCS tirera un nom au hasard dans la liste la plus récente du EC, du AB et des commandants. Si le membre choisi refuse cette obligation, un autre nom sera tiré au sort jusqu'à ce que quelqu'un accepte de siéger au Conseil en tant que représentant de cet organe. Il n'y a pas de limite quant au nombre de fois qu'un membre qualifié peut siéger au comité de révision d'appel.

Une fois assemblé, le comité de révision communiquera avec l'appelant et demandera tous les documents pertinents à l'appel. Un maximum de 15 jours doit être accordé pour la livraison desdits matériaux. Le Conseil demandera également des copies de tous les rapports d'enquête pertinents et des procès-verbaux des délibérations du conseil de discipline concernant l'affaire en appel. Une fois qu'il a les documents susmentionnés, le conseil les examine et détermine si l'appel est fondé ou non et justifie un réexamen par l'ensemble du AB. Lesdits mérites peuvent inclure, mais ne sont pas limités à : violation des procédures et / ou des procédures régulières telles que définies par les statuts et le Manuel dU membre de STARFLEET; violation des droits du membre, tels que définis par le Manuel du membre à STARFLEET, au cours de l'enquête et / ou de la délibération du conseil de discipline; de nouvelles informations qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas été incluses dans le rapport d'enquête pour examen par le conseil de discipline.

À aucun moment, la Commission de révision des appels n'est autorisée à réexaminer l'affaire faisant l'objet de l'appel. La Commission de révision d'appel dispose d'un maximum de 90 jours à compter de la date de sa formation pour conclure son examen. Une fois l'examen terminé, le Conseil informera l'appelant et le CS de leur décision dans les 48 heures.

Si le comité de révision des appels décide que l'appel est fondé, le CS, en tant que président de l'AB, présentera sa décision à l'ensemble du AB pour examen dans les 48 heures suivant la réception de ladite décision. Le AB disposera de 60 jours pour examiner l'appel et rendre une décision par un vote des deux tiers ou plus. Ledit vote consiste à a) permettre que la décision antérieure et les sanctions soient maintenues; b) permettre à la décision antérieure d'être maintenue mais annuler les sanctions précédentes et imposer de

nouvelles sanctions; c) annuler complètement la décision antérieure et les sanctions. Aucune extension de cet avis n'est autorisée.

Si la Commission de révision des appels décide que l'appel est sans motif pour examen par l'ensemble du AB, alors cet appel est officiellement terminé et la décision initiale est maintenue. Dans un tel cas, l'appelant peut demander à un coordonnateur régional de présenter une motion devant le AB complet pour entendre l'appel. Si une majorité du AB en décide ainsi, le AB entend alors l'appel.

Exception

Les membres qui relèvent de la section 09: 0X peuvent demander qu'une commission de révision d'appel de STARFLEET soit convoquée au lieu de présenter leur appel directement à la AB, via le CS. Pour ce faire, le membre doit faire une telle demande par écrit à l'inspecteur général, STARFLEET. Cette demande doit être faite par écrit et suivre les mêmes directives que celles décrites dans la section 09:03. La formation de la commission de révision suivra également les lignes directrices énumérées à la section 09:03.

Cette option n'est pas conçue pour permettre à un membre de continuer à prolonger son processus d'appel. En tant que tel, en utilisant cette option, le membre reconnaît que la décision du comité de révision est définitive. Si la Commission convient que l'appel est fondé, il sera alors transmis au AB pour examen. Si la Commission détermine que l'appel est sans motif pour un examen plus approfondi par le AB, alors l'appel est officiellement terminé et la décision initiale est maintenue, et l'appelant ne peut plus faire appel de l'affaire.

Section 09:03 - DISCIPLINE DES OFFICIERS SENIOR DE STARFLEET

Le EC de STARFLEET a le droit de faire appel à l'inspecteur général, STARFLEET, pour enquêter sur les allégations d'inconduite commises par tout officier de STARFLEET dont le poste est décrit dans la section 03:02 et les sections 03:05 à 03:09 inclusivement. Le CS a le droit de renvoyer simplement tout membre de son EC avec ou sans motif. Cette section concerne les questions qui nécessitent plus qu'une simple révocation du poste. L'officier en question peut faire appel à un membre de STARFLEET de son choix pour l'aider à préparer et à présenter sa défense.

Sur la base du rapport officiel présenté au EC par l'IG, le EC peut alors recommander que des sanctions formelles soient imposées audit officier.

Si la EC décide de recommander l'imposition de sanctions formelles, le EC préparera une liste officielle d'articles couvrant les transgressions et les sanctions suggérées. En tant que Président du AB, le CS, présentera la liste des Articles à l'AB.

Le AB disposera de 60 jours à compter de la date de présentation desdits articles pour débattre des sanctions proposées et rendre une décision à la majorité. Le AB peut choisir: a) d'accepter les sanctions recommandées; b) modifier les sanctions recommandées

comme ils l'entendent; ou c) rejeter en totalité les sanctions recommandées. Quelle que soit la décision prise, le RC du défendeur doit rapporter les conclusions à l'officier en question, une fois le processus terminé.

Lors de la révision des statuts, le AB peut demander au Bureau de l'inspecteur général d'apporter des éclaircissements sur son rapport, si nécessaire.

Si le AB estime qu'il ne peut pas terminer l'examen des articles en raison d'informations incomplètes ou s'il souhaite examiner plus avant les informations qui lui ont été fournies, il peut voter pour une prolongation unique de 60 jours de la période d'examen. À la fin de la période supplémentaire, la question doit être soumise au vote.

En raison des statuts exigeant que tous les votes du AB se déroulent en personne ou par conférence téléphonique, la fenêtre de 60 jours décrite ci-dessus peut être prolongée jusqu'à la prochaine réunion de vote prévue de l'AB. Lors de ladite réunion, le vote concernant les articles examinés doit être le premier ordre du jour - qu'il s'agisse de voter pour la prolongation unique ou la décision finale sur les articles.

Section 09:04 - TOUS LES AUTRES APPELS

Tout appel qui n'utilise pas le comité de révision des appels de STARFLEET, comme indiqué à la section 09:02, doit être présenté au AB, par l'intermédiaire du CS dans les 30 jours suivant la date à laquelle l'avis de conclusion lui a été remis par leur RC. Toutes les demandes d'appel doivent être adressées par écrit au CS et à l'inspecteur général de STARFLEET.

Le CS, en tant que président de l'AB, présentera l'appel à l'ensemble du AB pour examen dans les 48 heures suivant la réception de ladite décision. Le AB aura 60 jours pour examiner l'appel et rendre une décision par un vote des deux tiers ou plus. Ledit vote consiste à a) permettre que la décision antérieure et les sanctions soient maintenues; b) permettre à la décision antérieure d'être maintenue mais annuler les sanctions précédentes et imposer de nouvelles sanctions; c) annuler complètement la décision antérieure et les sanctions. Aucune extension de cet avis n'est autorisée. La décision de l'AB est définitive et aucun autre appel n'est autorisé.

Section 10:00 – Départements auxiliaires

Un groupe de membres peut se trouver désireux de s'organiser selon un intérêt commun partagé entre ses membres, qui se développe au-delà des chapitres locaux, ou qui ne sont pas servis par cette structure. Afin de faciliter ces groupes, ils ont la possibilité de former un département auxiliaire de STARFLEET. Un département auxiliaire est une faction au sein de STARFLEET qui offre à ses membres un nouveau service ou un nouveau domaine d'intervention, mais qui est toujours intégrée dans la hiérarchie de commandement de STARFLEET elle-même. Cela signifie que même si ce groupe a sa

propre structure unique (le cas échéant), il est toujours responsable en dernier ressort envers l'organisation SFI plus large.

Les départements auxiliaires relèvent du VCS. Si vous connaissez un groupe de membres de la flotte partageant les mêmes idées qui souhaitent se joindre à un tel département auxiliaire, la prochaine étape serait de contacter le VCS. Le VCS peut démarrer un département auxiliaire et aider à leur administration au besoin. Tous les départements auxiliaires doivent enrichir l'expérience SFI et non servir de remplaçant à l'organisation mère. Si un département auxiliaire gagne un nombre important de membres, le VCS peut demander que le département spécifique soit codifié dans la prochaine révision de ce Manuel du membre (MHB). Comme ceux-ci sont codifiés dans le MHB, et donc ratifiés par le AB, ce sont des services aux membres approuvés, offerts directement au membre - ainsi aucun administrateur ou dirigeant ne peut faire obstacle à la prestation de ces services.

Bien que les départements auxiliaires soient plus exposés en étant plus étroitement intégrés à STARFLEET elle-même, si votre sous-groupe est de plus petite taille et que vous souhaitez le garder ainsi, il n'est pas nécessaire de devenir un département auxiliaire - bien que vous puissiez bien sûr le faire. explorez cette option avec le VCS à tout moment. Il existe de nombreux groupes «non officiels» dans STARFLEET, et ils nous servent de berceau pour les futurs départements auxiliaires.

Section 10:01: STATUTS DES DÉPARTEMENTS AUXILIAIRES

Au fur et à mesure qu'un département est initialement défini et grandit (ou décroît), il peut passer par divers statuts au sein du programme global.

Département auxiliaire permanent - Un département auxiliaire officiel peut atteindre ce statut s'il a prouvé, au fil du temps, qu'il a toujours offert un service exceptionnel aux membres, obtenu une adoption généralisée grâce à une affiliation active et a été approuvé par le AB (comme étant codifié dans le MHB). Ils reçoivent le soutien du EC, par le biais de la création d'un site Web, et d'autres services, le cas échéant. Les départements auxiliaires permanents approuvés doivent être ajoutés à la section 10:02 du MHB, avec une description détaillée pour chacun.

Département Auxiliaire Officiel - Tout département auxiliaire provisoire qui rencontre l'approbation du VCS après un an de statut provisoire est éligible pour être désigné comme Département Auxiliaire Officiel. Le statut officiel peut être révoqué à tout moment par le VCS si le département ne respecte pas les normes de prestation de services.

Département auxiliaire provisoire - Groupes qui ont établi un service qui intéresse les membres et qui ont demandé le statut officiel. Le VCS examinera ledit groupe pour approbation ou rejet. Une fois accordé, le groupe subira une période provisoire de douze mois pour fournir des services aux membres avec le soutien du EC désigné par le VCS.

Groupe non officiel - Il s'agit d'un groupe qui n'a pas obtenu ou demandé l'approbation du VCS et qui fonctionne sans le soutien du EC.

Remarque: tout groupe ayant une affiliation politique ou une religion comme centre d'intérêt est interdit et ne sera pas approuvé pour devenir un département auxiliaire de STARFLEET.

Section 10:02 - DÉPARTEMENTS AUXILIAIRES PERMANENTS

Section 10:02:01 – STARFLEET MARINE CORPS

Le STARFLEET MARINE CORPS (SFMC) est un département auxiliaire permanent sous le VCS. Le commandant du STARFLEET Marine Corps est nommé par le VCS et relève de lui, avec les conseils et le consentement du CS.

Le Corps n'a pas d'exigences distinctes pour devenir membre, sauf qu'il faut être un membre en règle de STARFLEET. La désignation de «STARFLEET Marine» au sein de notre organisation peut être utilisée comme un rôle actif (identification principale) ou de réserve (identification secondaire) dans le cadre d'une adhésion à STARFLEET. Les membres du SFMC comprennent de nombreux vétérans et militaires en service actif, ainsi que des personnes qui préfèrent simplement une «saveur militaire» à leurs activités de fans de Star Trek. Ce n'est en aucun cas une organisation militaire ou paramilitaire, malgré l'utilisation d'une terminologie militaire commune.

Le STARFLEET Marine Corps est organisé selon des lignes militaires traditionnelles, de la même manière que STARFLEET. Cependant, au lieu d'être organisé selon les lignes de la Navy et d'utiliser des termes tels que «Flottes» et «Navires», le STARFLEET Marine Corps utilise des équivalents des force terrestre tels que «Brigades» ou «Groupes d'attaque». En fait, le STARFLEET Marine Corps utilise les mêmes limites géographiques qui définissent les régions STARFLEET. Chaque zone de responsabilité régionale (AOR) a une brigade SFMC correspondante. Les officiers de brigade en charge (OIC) ne font pas partie du personnel régional mais, conformément à la section 07:04 du Manuel du membre, sont nommés sous la direction du RC local. Les unités SFMC peuvent être attachées à un chapitre (Marine Strike Groups / MSG) ou à des unités autonomes (Marine Expeditionary Units / MEU).

Section 10:02:02 - STARFLEET MILITARY ASSAULT COMMAND OPERATIONS

Le STARFLEET Military Assault Command Operations (MACO) est un département auxiliaire officiel sous le VCS. Le directeur du MACO est nommé par VCS et relève de lui, avec l'avis et le consentement du CS.

Le MACO n'a pas d'exigences distinctes pour l'adhésion, sauf qu'il faut être un membre en règle de STARFLEET. La désignation de «STARFLEET MACO» au sein de notre organisation peut être utilisée comme un rôle actif (identification principale) ou de réserve (identification secondaire) dans le cadre d'une adhésion à STARFLEET. Ce n'est

en aucun cas une organisation militaire ou paramilitaire, malgré l'utilisation d'une terminologie militaire commune.

Les opérations du MACO sont organisées selon les lignes militaires traditionnelles, de la même manière que STARFLEET. Cependant, au lieu d'être organisée selon les lignes de la Navy et d'utiliser des termes tels que «navires», l'unité la plus basse du MACO est l'unité des opérations spéciales (SOU).

Section 10:02:03 – PETFLEET

PETFLEET est un département offert aux membres avec des animaux de compagnie, leur permettant d'enregistrer leurs animaux de compagnie comme faisant partie de STARFLEET, car nous comprenons que Porthos et Spot sont également des membres de la famille appréciés. PETFLEET propose également un point de diffusion d'informations sur les animaux de compagnie et des conseils sanctionnés sur les animaux provenant de sources vétérinaires. Le directeur de PETFLEET est nommé par le VCS et relève de lui.

Étant donné que PETFLEET est un registre d'animaux de compagnie pour les membres en règle de STARFLEET, il n'est pas destiné à agir en tant que membre de STARFLEET ou à en représenter les membres. Les animaux de compagnie enregistrés à PETFLEET ne bénéficient d'aucun droit en tant que membres STARFLEET, comme indiqué dans la section 2 du Manuel du membre. Les membres de PETFLEET ne peuvent pas être utilisés comme membres du chapitre.

Section 11 – STARFLEET Academy

Section 11:01 – STARFLEET ACADEMY

Les halls de la STARFLEET Academy sont les terrains d'entraînement des officiers les plus brillants et les plus productifs de la flotte. L'Académie est organisée en différents collèges, chacun organisé en un institut approprié, supervisé par un doyen. Les cours de l'Académie sont dirigés par des personnes dévouées qui sont là pour répondre à vos questions, vous conseiller et superviser votre développement en tant que membre d'un groupe de premier plan dans le fandom.

L'Académie a un vaste programme de récompenses. Ce programme récompense les meilleurs étudiants pour leur réussite scolaire. Ces prix sont décernés chaque année: Red Squad récompense les «meilleurs» étudiants qui ont fréquenté la SFA. L'Escouade Bleue récompense les meilleurs cadets qui ont terminé les cours SFA. Gold Squad reconnaît les familles qui ont terminé une école ensemble.

Il existe également des prix Boothby qui sont décernés en fonction du nombre de cours qu'un membre a réussi à la fois à la STARFLEET Academy et à la SFMC Academy tout au long de sa carrière au sein de STARFLEET. Ceux-ci sont donnés mensuellement en fonction du nombre total de cours réussis.

Nous encourageons la participation à tous les cours, mais recommandons particulièrement aux étudiants de commencer par l'école de formation des officiers (OTS). Ici, les nouveaux membres apprennent comment fonctionne STARFLEET et commencent à prendre des décisions de base au niveau du commandement. D'autres cours de l'Académie fournissent des informations précieuses sur STARFLEET, des anecdotes sur Trek ou des activités de la vie réelle.

Pour une liste complète des instituts et collèges de l'Académie, veuillez contacter STARFLEET Academy.

Section 12 – Amendements

Section 12:01 - PROCÉDURES DE MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS

Un amendement peut être soumis aux membres pour approbation après

- Soumission et approbation par le AB ou
- Après réception d'une pétition d'amendement.

Si par pétition, l'amendement proposé à soumettre doit être présenté en haut de chaque page de signature de la pétition, qui doit contenir les signatures de 10% de l'ensemble des membres, calculées à partir du moment où la pétition est remise au CS. Les signatures sur la pétition seront vérifiées par le service de l'information de STARFLEET pour s'assurer que chaque signataire a un numéro SCC approprié et est un membre en règle à ce moment-là.

Le AB, par un vote des deux tiers, peut autoriser des modifications cosmétiques telles que des corrections d'orthographe ou de numérotation et des erreurs grammaticales, sauf qu'aucune modification de ce type ne peut avoir l'intention ou l'effet de modifier le sens, le but ou la fonction de base de toute disposition des Statuts.

Section 12:02 - PROCÉDURES DE MISE À JOUR DU MANUEL DU MEMBRE

- L'adoption du Manuel du membre, ou toute révision de celui-ci, ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation d'une majorité de l'Admiralty Board.
- Les changements importants au Manuel des membres, définis comme ceux requis par les changements aux statuts votés et approuvés par les membres, les votes approuvés des résolutions du AB et les changements requis par la loi, doivent avoir lieu dans les 30 jours suivant l'adoption ou la mise en œuvre des instances énumérées. . Ces changements sont ensuite envoyés au AB pour leur approbation à la majorité.
- Le mot de Bienvenue du CS - Cet élément singulier peut être modifié à tout moment par le CS. Cela facilitera les transitions de CS à CS. Aucun autre élément ne peut être modifié unilatéralement sans notification et approbation de l'Admiralty Board.

- Annexes susceptibles de changer en raison de mises à jour des URL et des adresses e-mail - Lorsque de telles modifications sont apportées par le EC, ces informations doivent être soumises au AB dans les 30 jours suivant l'autorisation des modifications. Cependant, tous les efforts devraient être faits au nom du EC pour minimiser la nécessité de tels changements. En aucun cas, aucun de ces changements ne peut être interprété comme une modification substantielle de la signification, du but ou de la fonction de base du Manuel du membre. Si le AB estime qu'une quelconque des modifications effectuées en vertu de cette stipulation ne répond pas à ce critère, alors la question est immédiatement soumise au AB aux fins de discussion et d'un vote ultérieur.
- Correction des fautes d'orthographe, des erreurs de numérotation ou des erreurs grammaticales similaires - S'il devenait nécessaire d'apporter des modifications au Manuel du membre pour corriger de telles erreurs et le faire peut être accompli sans aucune modification substantielle de la signification de base, du but ou de la fonction de l'adhésion, le EC peut le faire, à condition que les informations soient soumises au AB dans les 30 jours suivant l'autorisation des modifications. Si le AB estime qu'une quelconque des modifications effectuées en vertu de cette stipulation ne répond pas à ce critère, alors la question est immédiatement soumise au AB aux fins de discussion et d'un vote ultérieur.
- Le VCS sera tenu de soumettre un manuel Du membre mis à jour dans les 30 jours suivant l'adoption de toute modification apportée au CS. Pour les changements qui nécessitent l'approbation du AB, le CS leur soumettra le MHB mis à jour pour approbation et vote.

SECTION 13 – ANNEXES

ANNEXE A - ABRÉVIATIONS COURANTES

Voici une liste des abréviations que l'on trouve couramment dans ce manuel et qui sont couramment utilisées dans STARFLEET:

AB Admiralty Board
ASDB Advanced Starship Design Bureau
CFO Chief Financial Officer
CO Commanding Officer
COC Chief of Communications
COMPOPS STARFLEET Computer Operations
COO Chief of Operations
COS Chief of Staff / Chief of Security
CQ STARFLEET Communiqué (Alternative ComQ)
CS Commander, STARFLEET
CSO Chief of Shakedown Operations Command / Chief Science Officer
CSR Command Status Report
DTS Department of Technical Services
EC Executive Committee
FLEET STARFLEET, The International Star Trek Fan Association, Inc.
IG Inspector General, STARFLEET
JAG Judge Advocate General, STARFLEET
LASE Legal-sized self-Addressed Stamped Envelope
MSR Monthly Status Report
NCC Naval Construction Contract
OCC Officers Command College
OPS STARFLEET Operations
OTI Office of Technical Information
OTS Officers Training School
RC Regional Coordinator
RDC Regional Division (or Department) Chief
RSR Regional Status Report
SASE Self Addressed Stamped Envelope
SCC Security Clearance Code
ShOC Shakedown Operations Command
SG Surgeon General, STARFLEET
SFA STARFLEET Academy
SFHQ STARFLEET Headquarters
SFMC STARFLEET Marine Corps
SFI STARFLEET, The International Star Trek Fan Association, Inc.
VCS Vice-Commander, STARFLEET
VRC Vice Regional Coordinator
VRR Vessel Registration Request Form

ANNEXE B - COMPOSITION RÉGIONALE DE STARFLEET

Voici une liste complète de toutes les régions actuellement actives de STARFLEET:

Region 1: Kentucky, Indiana, North Carolina, Ohio, South Carolina, Tennessee, Virginia, West Virginia.

Region 2: Alabama, Florida, Georgia, Mississippi, Puerto Rico and the Caribbean lands.

Region 3: Louisiana, Texas.

Region 4: Arizona, California, Hawaii, Nevada.

Region 5: Idaho, Montana, Oregon, Washington.

Region 6: Iowa, Minnesota, Nebraska, North and South Dakota, Wisconsin.

Region 7: Delaware, District of Columbia, Maryland, New Jersey, New York, Pennsylvania.

Region 8: Africa and the Middle East, including: Armenia, Azerbaijan, Egypt, Iran, Iraq, Israel, Jordan, Kuwait, Oman, Saudi Arabia, Syria, Turkey, Yemen, United Arab Emirates

Region 9: Continental Europe, including the old Soviet states.

Region 10: Alaska, Western Canada: Alberta, British Columbia, Saskatchewan, the Yukon, and the Northwest Territories

Region 11: Australia, East Indies, Indonesia, New Zealand.

Region 12: Arkansas, Illinois, Kansas, Missouri, Oklahoma.

Region 13: Manitoba, Michigan, Ontario & Nunavut

Region 14: Quebec, Canadian Maritimes: New Brunswick, Newfoundland, Nova Scotia, Prince Edward Island.

Region 15: Connecticut, Maine, Massachusetts, New Hampshire, Rhode Island, Vermont.

Region 16: Guam, Japan, Micronesia, North and South Korea, Philippines.

Region 17: Colorado, New Mexico, Utah, Wyoming. Region 18: Mexico, Central and South America.

Region 19: Asia: Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Burma (Myanmar), China, Cambodia, India, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Mongolia, Nepal, Pakistan, Sri Lanka, Thailand, Turkmenistan, Uzbekistan, Vietnam and Taiwan.

Region 20: Ireland and Great Britain: England, North Ireland, Scotland, Wales.

ANNEXE C - GRADE ET HIÉRARCHISE DE STARFLEET

Ce qui suit est une liste générale des grades utilisés par les forces navales et terrestres de STARFLEET. Certaines divisions peuvent avoir des variations de cette liste. Cependant, leurs rangs seront conformes au grade.

Grade	Naval Forces	Abbreviation	Ground Forces	Abbreviation
-------	--------------	--------------	---------------	--------------

SENIOR OFFICER RANKS

Accordé par un arrêté du comité exécutif

O-12	Fleet Admiral	FADM	No equivalent	
O-11	Admiral	ADM	General	GEN
O-10	Vice Admiral	VADM	Lieutenant General	LGN
O-09	Rear Admiral	RADM	Major General	MGN
O-08	Commodore	COMM	Brigadier General	BGN
O-07	Fleet Captain	FCPT	Brigadier	BDR
O-06	Captain	CAPT	Colonel	COL

* conformément à l'ordonnance AB97-03 du conseil d'amirauté de STARFLEET, les coordinateurs régionaux peuvent promouvoir une personne au grade O-6 en utilisant les directives énoncées dans ledit document.

OFFICIERS RANKS

Accordé à la discrétion des chapitres individuels de STARFLEET

O-5	Commander	CMDR	Lieutenant Colonel	LTC
O-4	Lieutenant Commander	LCDR	Major	MAJ
O-3	Lieutenant	LT	Captain	CPT
O-2	Lieutenant, Juniro Grade	LTJG	First Lieutenant	1LT
O-1	Ensign	ENS	Second Lieutenant	2LT

WARRANT OFFICER RANKS

Accordé à la discrétion des chapitres individuels de STARFLEET

W-5	No equivalent		Chief Warrant Officer 5	CWO5
W-4	No equivalent		Chief Warrant Officer 4	CWO4
W-3	No equivalent		Chief Warrant Officer 3	CWO3
W-2	No equivalent		Chief Warrant Officer 2	CWO2
W-1	No equivalent		Warrant Officer	WO

ENLISTED RANKS

Accordé à la discrétion des chapitres individuels de STARFLEET

E-9	Master Chief Petty Officer	MCPO	Sergeant Major Master Gunnery	SGM
E-8	Senior Chief Petty Officer	SCPO	Sergeant	MMSGT
E-7	Chief Petty Officer	CPO	First Sergeant	1SGT
E-6	Petty Officer First Class Petty Officer Second Class	PO1	Staff Sergeant	SSGT
E-5	Petty Officer Third Class	PO2	Sergeant	SGT
E-4		PO3	Corporal	CPL
E-3	Crewman	CRM	Lance Corporal	LCPL
E-2	Crewman Apprentice	CRA	Private First Class	PFC
E-1	Crewman Recruit	CRR	Private	PVT

Remarque: les rangs enrôlés dans les diverses branches de service de STARFLEET peuvent différer par leur structure et leur composition. Le tableau ci-dessus est destiné à être un point de référence général pour les membres.